

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2019**  
~~~~~

**PLAN LOCAL DE PRÉVENTION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2019-2025  
ADOPTION DU PROJET.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Madame Catherine VIGNERON suppléant de Monsieur Christian VILOING, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à Madame Véronique NEIL, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : M. Gérard CABELLO, Madame Béatrice FERNANDO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL, Madame Isabelle ALIAGA

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU l'arrêté préfectoral n°2018-1-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, en particulier sa compétence obligatoire en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;*

*VU que le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;*

CONSIDERANT que le décret susvisé impose aux collectivités ayant lancé leur Plan Local de Prévention des Déchets avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de le réviser,

CONSIDERANT que ce nouveau plan se présente désormais sous la forme d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2025,

CONSIDERANT que l'obligation d'élaboration et d'adoption du PLPDMA incombe à la collectivité qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.

CONSIDERANT que celle-ci peut confier son élaboration et sa mise en œuvre à un Syndicat Mixte d'échelon supérieur et que c'est le choix qui a été fait par les Communautés de communes sur le territoire du Syndicat Centre Hérault.

CONSIDERANT que ce document de planification, qui devra être revu tous les 6 ans, se compose de plusieurs parties :

- un état des lieux du territoire et de ses acteurs,

- des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) communs à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, à savoir : produire 10 % de moins de DMA en 2020 qu'en 2010 (13 % de moins en 2025) ;

«- les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (mesures issues de la phase de concertation pour l'élaboration du Projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage), les moyens nécessaires à leur mise en œuvre et un calendrier prévisionnel.



# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

**2019-2025**

*Vers un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage*



# Table des matières

<b>PARTIE 1 : Diagnostic de territoire .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Contexte local .....</b>	<b>2</b>
1.1. Historique .....	2
1.2. Un territoire dynamique et composite .....	3
1.3. La compétence « déchets » .....	9
1.4. Bilan du PLPD 2009-2015 .....	12
<b>2. Contexte global .....</b>	<b>16</b>
2.1. Le Plan Climat Air Energie Territorial .....	16
2.2. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie .....	17
<b>3. Les DMA sur le territoire .....</b>	<b>18</b>
3.1. Etat des lieux .....	18
3.2. Les marges de progrès et effets attendus .....	23
4. L'analyse AFOM .....	27
<b>PARTIE 2 : Objectifs .....</b>	<b>29</b>
1. Cadre normatif .....	30
2. Objectifs stratégiques .....	31
<b>PARTIE 3 : Plan d'actions .....</b>	<b>32</b>
Comment lire les fiches actions ? .....	33
Axe 1 : Poursuivre et renforcer les engagements du territoire en matière d'économie des ressources .....	35
Axe 2 : Le SCH et les Communautés de communes engagés pour l'amélioration des performances de collecte .....	42
Axe 3 : Participer à la maîtrise de la pression fiscale par la responsabilisation du citoyen ..	43
Axe 4 : Mobilisation citoyenne et éco-exemplarité .....	44
Tableau récapitulatif des actions .....	48
<b>PARTIE 4 : Résultats .....</b>	<b>51</b>
1. Résultats attendus .....	52
2. Gouvernance .....	53

## Liste des abréviations

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**CCC** : Communauté de Communes du Clermontais

**CCLL** : Communauté de Communes Lodévois et Larzac

**CCVH** : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

**CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**DAE** : Déchets d'Activités Economiques

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

**DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement

**DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**DGV** : Déchèterie Gros Véhicules

**DLC** : Date Limite de Consommation

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**EMR** : Emballages Ménagers Recyclables

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**GMS** : Grandes et Moyennes Surfaces

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**NOTRe (loi)** : Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**PAM** : Petits Appareils en Mélange

**PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial

**PCET** : Plan Climat Energie Territorial

**PLPD** : Programme Local de Prévention des Déchets

**PLPDMA** : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**PNPD** : Plan National de Prévention des Déchets

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**PPGDND** : Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

**RS** : Redevance Spéciale

**SCH** : Syndicat Centre Hérault

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets

**SYDEL** : Syndicat de Développement Local

**TECV (loi)** : Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TI** : Tarification Incitative

**ZDZG** : Zéro Déchet Zéro Gaspillage

# Partie 1

## Diagnostic de territoire

## 1.1. Historique

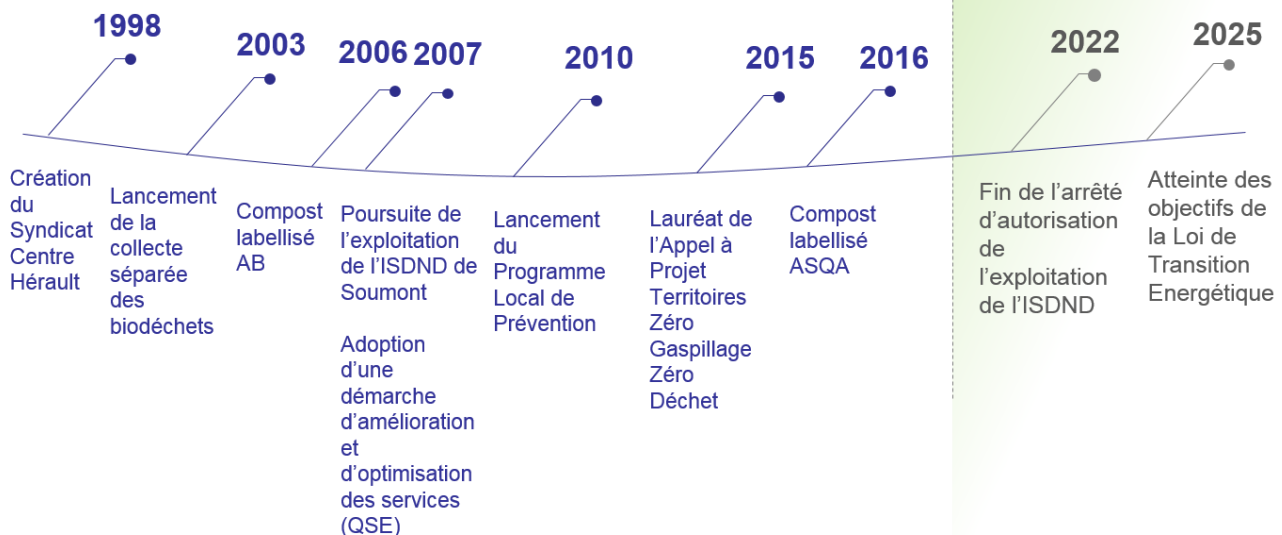
Le Syndicat Centre Hérault (SCH) est un syndicat mixte né de la collaboration de trois structures intercommunales : la Communauté de Communes du Clermontais (CCC), la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et la Communauté de Communes Lodévois et Larzac (CCLL).

Depuis 1998, ces Communautés de communes ont confié au SCH la compétence « traitement des déchets ménagers » afin d'assurer un service commun et adapté au territoire. La compétence « collecte des ordures ménagères » reste du domaine des trois intercommunalités. La répartition des compétences et l'organisation des services induisent des interdépendances fortes entre les différentes collectivités. Elles ont dû, dès l'origine, s'accorder et se concerter pour déployer une politique commune en matière de déchets et garantir ainsi la qualité du service rendu.

Parmi les étapes clefs de cette politique commune, on peut citer l'engagement, dès 2003, du SCH et des Communautés de communes dans la collecte séparée des biodéchets. Ceci a conduit à la production associée d'un compost de qualité, labellisé amendement utilisable en agriculture biologique dès 2006. La démarche de certification et le processus d'amélioration continue s'étendent également aux autres équipements et services du SCH, en particulier autour du fonctionnement de l'Installation de stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du territoire, à Soumont.

En 2009, le SCH, était la première collectivité du Languedoc-Roussillon à s'engager auprès de l'ADEME dans un programme local de prévention des déchets qui a créé une réelle dynamique de territoire. Aujourd'hui, le SCH est reconnu au niveau local comme un acteur incontournable de la gestion des déchets ainsi que pour sa compétence à développer et organiser de nouvelles filières de valorisation...

### Les étapes clefs de l'histoire du Syndicat Centre Hérault



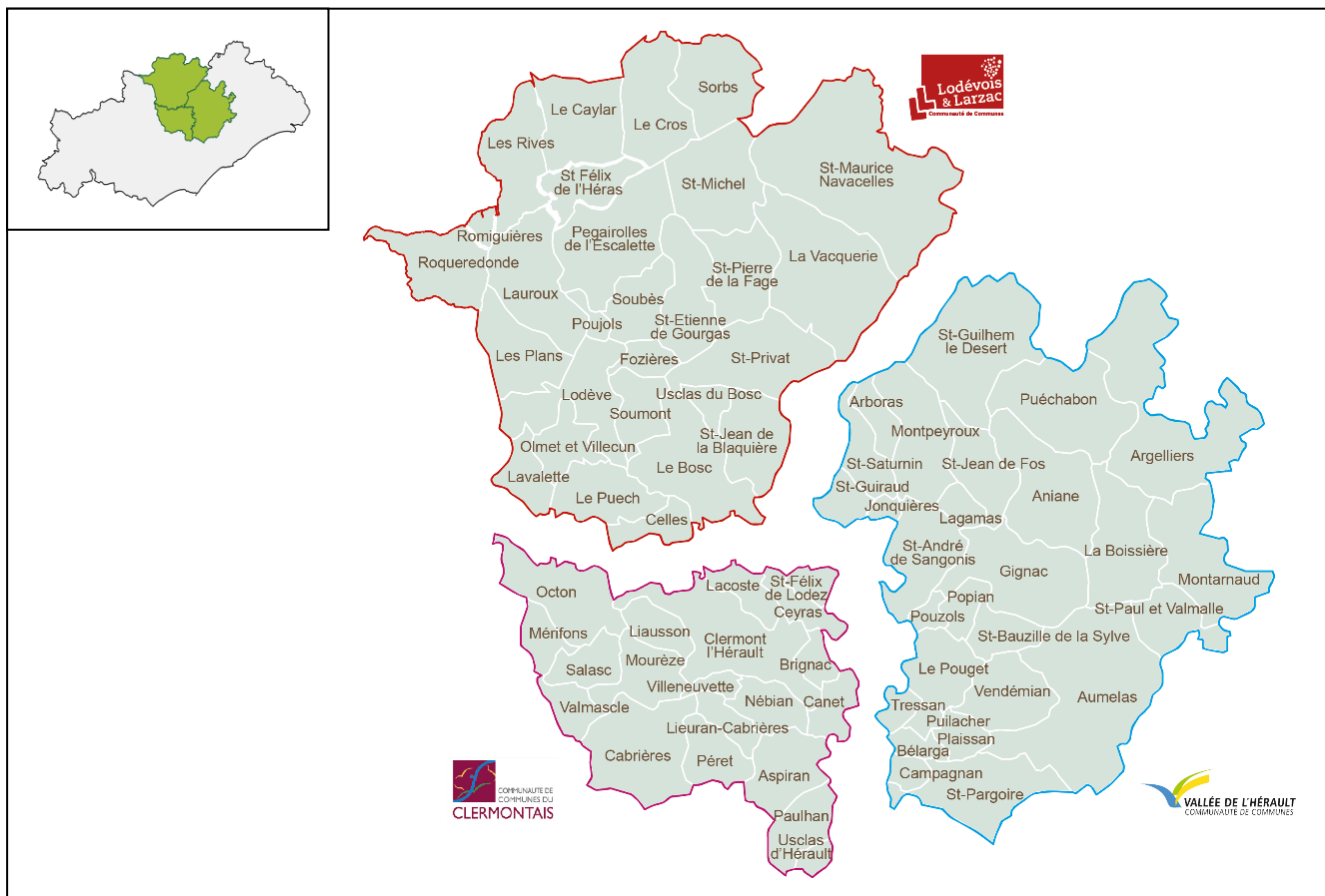
## 1.2. Un territoire dynamique et composite

### Localisation

Le territoire du Syndicat Centre Hérault se situe à l'intérieur d'un triangle formé par les agglomérations de Montpellier, Béziers et Millau.

Il se compose de 76 communes, et représente 20% de la superficie du Département héraultais. Il est localisé entre la couronne périurbaine de Montpellier et le plateau du Larzac, à la frontière du département de l'Aveyron. Les communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et du Lodévois et Larzac, composant le territoire, comptent respectivement 28, 20 et 28 communes.

Des infrastructures de communication et transport importantes desservent le territoire, sur un axe Nord-Sud et Est-Ouest : respectivement, les autoroutes gratuites A75 et A750.



Carte 1 : Le territoire du Syndicat Centre Hérault

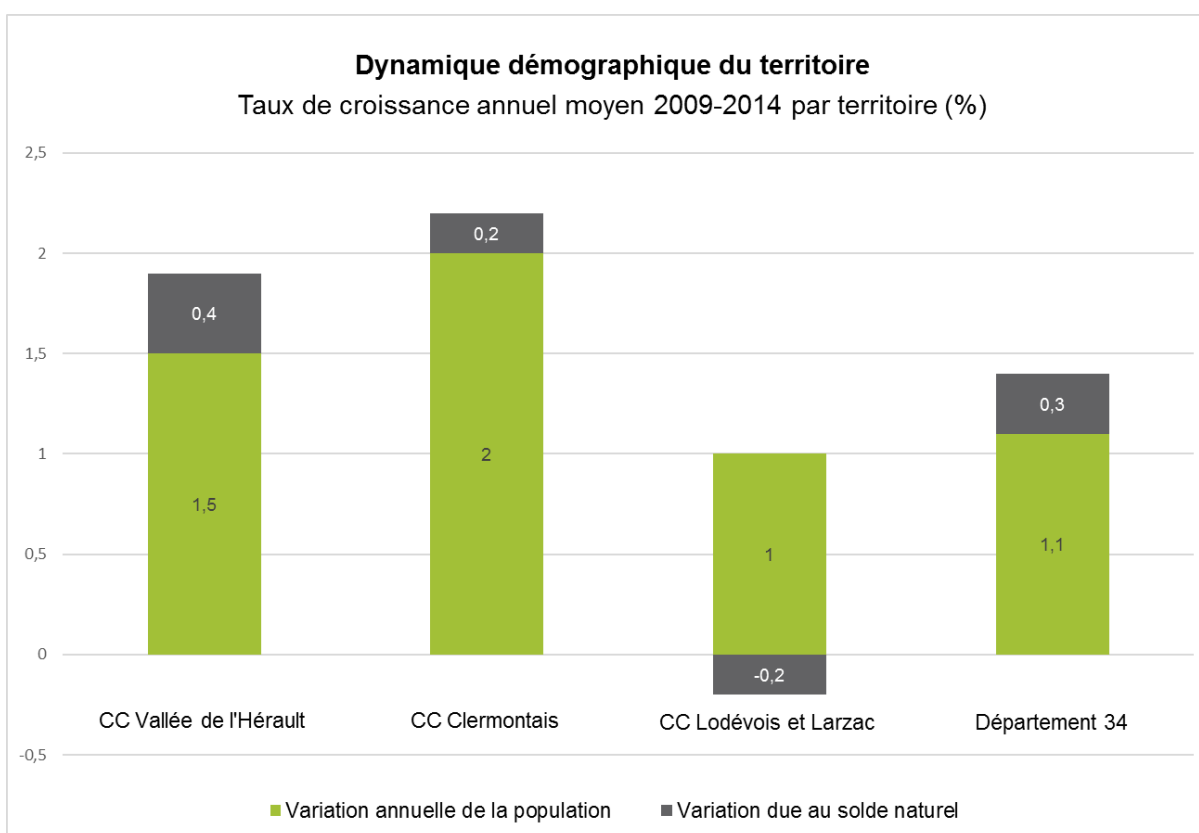


## Population

Le territoire compte, en 2017, 76 739 habitants (population municipale) et bénéficie d'une dynamique démographique forte.

Les 3 Communautés de communes présentent en effet des taux de croissance annuels moyens<sup>1</sup> positifs compris entre 0.8% (Lodévois et Larzac) et 2.2% (Clermontais). Cette croissance soutenue est largement tirée par l'entrée nette de nouvelles populations sur le territoire, comme le montre les soldes migratoires élevés de chacune des 3 intercommunalités.

L'attractivité de la Métropole de Montpellier joue un rôle important dans cette dynamique démographique : élargissement progressif de la couronne péri-urbaine de Montpellier et effet d'entraînement sur une grande partie du territoire du SCH.

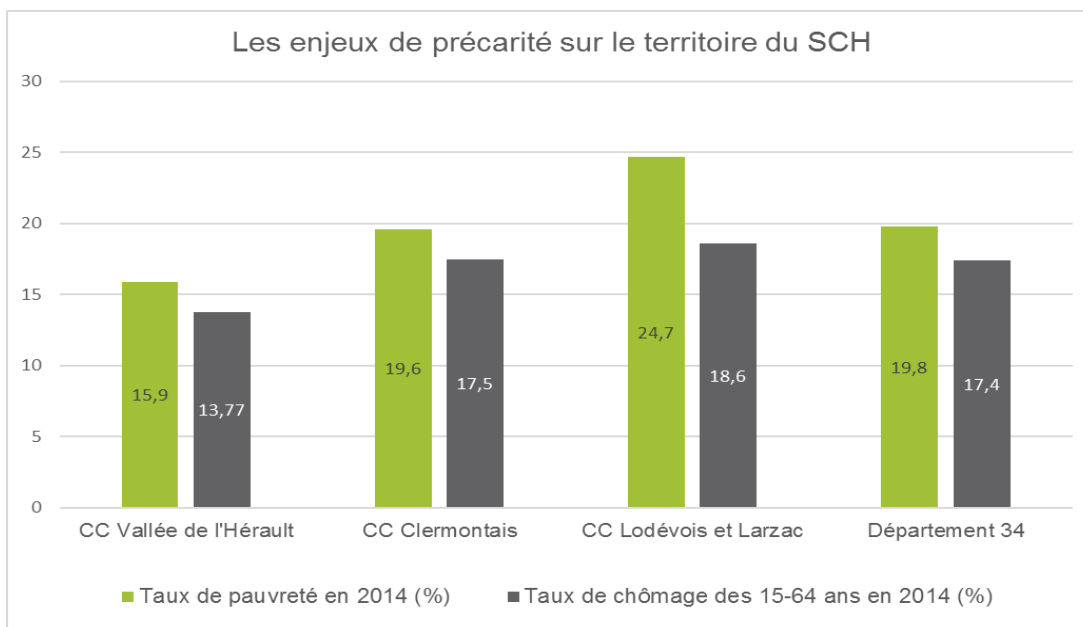


Le territoire est marqué par la coexistence de formes d'habitat diversifiées. Bien qu'à dominante rurale, il compte également plusieurs centre-bourgs denses aux problématiques spécifiques. L'habitat prend ainsi la forme de maisons de village dans les centres anciens, des pavillons individuels en lotissements, de mas agricoles et hameaux caractéristiques d'un habitat diffus sur le plateau du Larzac.

<sup>1</sup> sur la période 2009-2014

Le territoire présente également des situations diverses en matière d'emplois et de revenus. Bien que significativement au-dessus du taux national (14,1% en 2014), le taux de pauvreté varie de manière importante entre les 3 Communautés de communes, s'établissant tantôt très en deçà des taux de pauvreté moyens départemental (19,8%) et régional (17,2%), tantôt très au-dessus. Il en va de même de la situation du chômage qui varie, en 2014, de 13,7% sur la Vallée de l'Hérault, à 18,6% sur le Lodévois et Larzac.

Globalement, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac est celle dont les enjeux de lutte contre la précarité sont les plus prégnants. Si la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault présente une situation plus favorable au regard des critères pauvreté et chômage, on soulignera toutefois l'importance des déplacements pendulaires et l'interdépendance très marquée de ce territoire vis-à-vis de la métropole montpelliéraine.

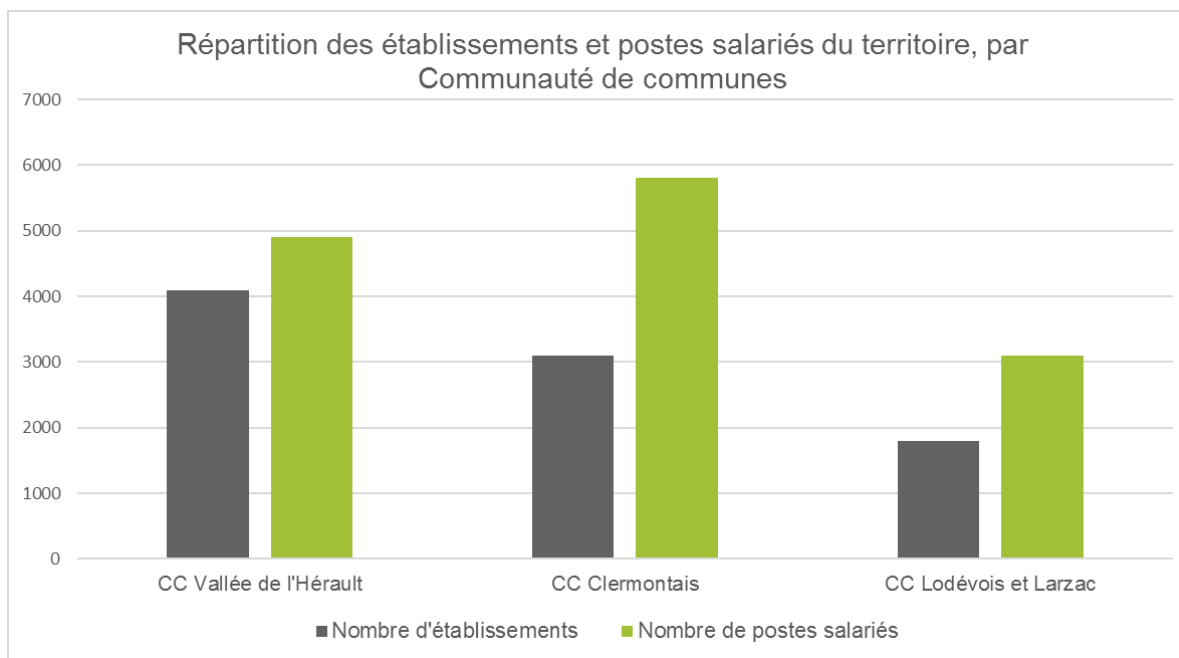


### **Dynamique économique**

Le territoire du SCH s'appuie sur un tissu économique plurisectoriel, se basant sur des atouts et facteurs de développement diverses :

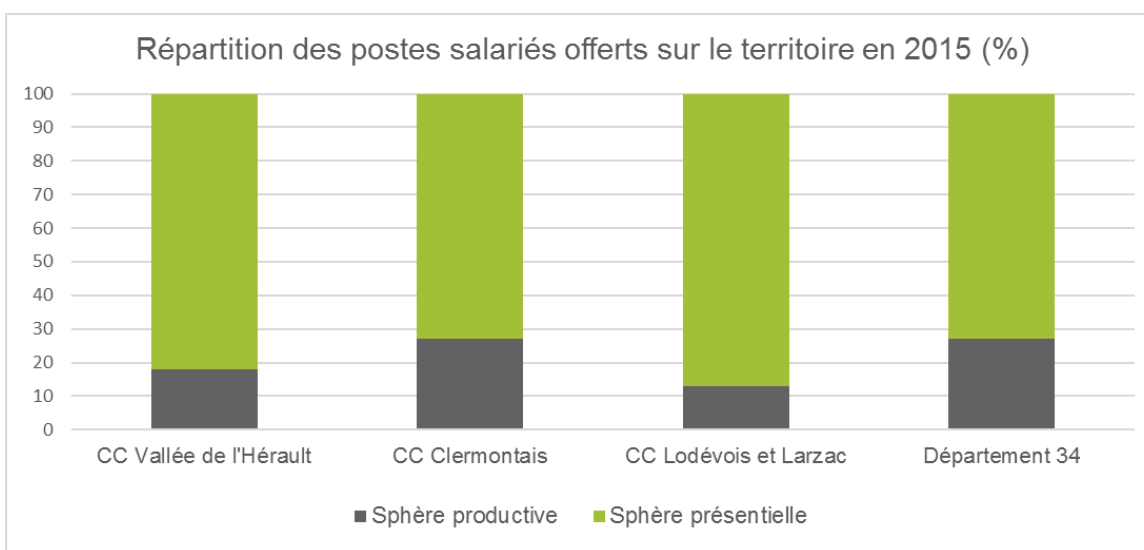
- L'attractivité touristique, et résidentielle du territoire
- Son caractère agricole
- Sa position au carrefour de plusieurs agglomérations importantes, en premier lieu desquelles la Métropole de Montpellier, desservie par des axes de communication structurants

En 2015, le SCH recense 8 879 établissements, lesquels offrent plus de 13 800 postes salariés.



Ces établissements relèvent pour la majorité d'entre eux (53,4%) du secteur Commerces, Transport, Services divers, suivi du secteur de la Construction (14,6%). Le secteur Administration publique, enseignement, santé, action sociale accueille également 14,5% de ces établissements. La proportion importante d'établissements (et par ailleurs de postes salariés) dans ces domaines du commerce, des services et du BTP, est caractéristique d'un territoire résidentiel et touristique.

La sphère présentielle<sup>2</sup> est en effet fortement représentée sur le territoire, par opposition à la sphère productive, ce qui s'explique par l'attractivité très forte dont jouit le territoire du SCH.



<sup>2</sup> L'économie ou sphère présentielle est basée sur la population réellement présente sur un territoire. Elle recouvre l'ensemble des activités visant la satisfaction, en biens et/ou en services, des besoins des populations résidentes et touristiques du territoire.

## Cadre et qualité de vie

La prépondérance de la sphère présentielle s'explique par le cadre de vie agréable et attractif dont bénéficie le territoire. Ainsi, ce dernier dispose d'une topographie variée, d'une grande richesse de paysages emblématiques (causses, gorges, puechs, plaine, vallons...), et d'un climat méditerranéen agréable. La beauté des paysages du territoire est ainsi un point largement partagé par les acteurs mobilisés en phase de concertation. Son patrimoine culturel et architectural et ses Grands Sites en font également une destination touristique de choix.

Le classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des Causses et des Cévennes témoigne de la qualité de ce patrimoine. Les trois Grands Sites que compte le territoire sont les suivants : St-Guilhem-le-Désert/Gorges de l'Hérault, Lac du Salagou et cirque de Mourèze et cirque de Navacelles.

Le tourisme est de fait un secteur économique clef pour le territoire, comme en témoigne la fréquentation annuelle des Grands Sites classés : en 2016 plus de 620 000 visiteurs ont été comptabilisés pour le Grand Site des Gorges de l'Hérault, 250 000 visiteurs pour le Grand site de Navacelles, et 360 000 visiteurs sur le Grand site du Salagou et Mourèze. Cette vocation touristique se traduit également par une offre d'accueil significative :

- 292 hébergements touristiques marchands en 2016 (répartis à part quasi égale entre hôtels et campings) pour plus de 7900 lits associés
- 4 300 résidences secondaires, soit 21 660 lits.

Le territoire est par ailleurs une destination oenotouristique reconnue par son label "Vignobles & Découvertes" (label porté par le Pays Cœur d'Hérault).

Toutefois, si l'offre d'hébergements et la proportion d'habitations secondaires sur l'ensemble des 3 communautés de communes est significative, elle reste en comparaison du Département Héraultais (en particulier sur Montpellier, et sur la bande littorale) à relativiser.

L'accueil touristique marchand en Cœur d'Hérault ne représente qu'une part faible (4%) de la capacité d'accueil touristique totale du Département. La part relative de résidences secondaires y était notablement plus faible en 2014, du moins sur les Communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault. En effet, seule la Communauté de Communes Lodévois et Larzac présente un nombre de résidences secondaires, en proportion du parc résidentiel total, similaire à celui du département. On comptait en 2014, dans le parc de logements, 18,5 % de résidences secondaires dans l'Hérault, et 18,7% sur le Lodévois et Larzac, contre 8,2% et 9,1% respectivement pour la Vallée de l'Hérault et le Clermontais.

De plus, la caractéristique touristique et résidentielle forte du territoire ne doit pas masquer les autres axes de développement sectoriel suivants :

- Une localisation stratégique, au croisement de bassins de consommation importants (Montpellier, Béziers, Millau) et desservi par des axes de communication structurants (A75 reliant Paris à l'Espagne, liaison Est-Ouest depuis Montpellier par l'A750). Cette desserte facilitée du territoire constitue une opportunité pour l'installation d'activités productives et logistiques.

- Un patrimoine et des ressources agricoles importants : l'agriculture du territoire du SCH est historiquement tournée vers deux zones et types de production différents, l'élevage extensif d'ovins et caprins au nord sur les Causses du Larzac (dotés d'une tradition pastorale), et la viticulture au sud du territoire. Maillée entre ces deux zones, des exploitations en polyculture et poly-élevage sont installées dans le bassin Lodévois.

## **Formation**

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault compte 3 collèges situés sur Gignac, Montarnaud et Saint-André de Sangonis. Il en va de même pour la Communauté de Communes du Clermontais qui compte deux collèges sur Clermont-l'Hérault et un sur Paulhan. Enfin, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac ne compte, quant à elle, qu'un seul collège sur son territoire. Celui-ci est situé sur la commune de Lodève.

En ce qui concerne les lycées, chaque Communauté de communes en compte 2 sur son territoire. Ainsi, on retrouve 2 lycées sur la commune de Clermont-l'Hérault (un lycée professionnel et un lycée général et technologique), 2 sur la commune de Gignac (un lycée professionnel et un lycée agricole) et 2 sur Lodève (un lycée professionnel et un lycée polyvalent).

## **Dynamique associative**

Le tissu associatif, culturel et sportif sur le territoire du Syndicat Centre Hérault est dense et porteur de nombreuses initiatives en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, même si ces initiatives restent perçues comme encore individuelles et isolées.

Pour les loisirs, la pratique des sports de pleine nature est développée (canoë, randonnées à pied, à vélo, à cheval, escalade, spéléologie...). Les animations culturelles sont variées (musique, danse, théâtre, cinéma, peinture, sculpture, Eco-festivals...).

### 1.3. La compétence « déchets »

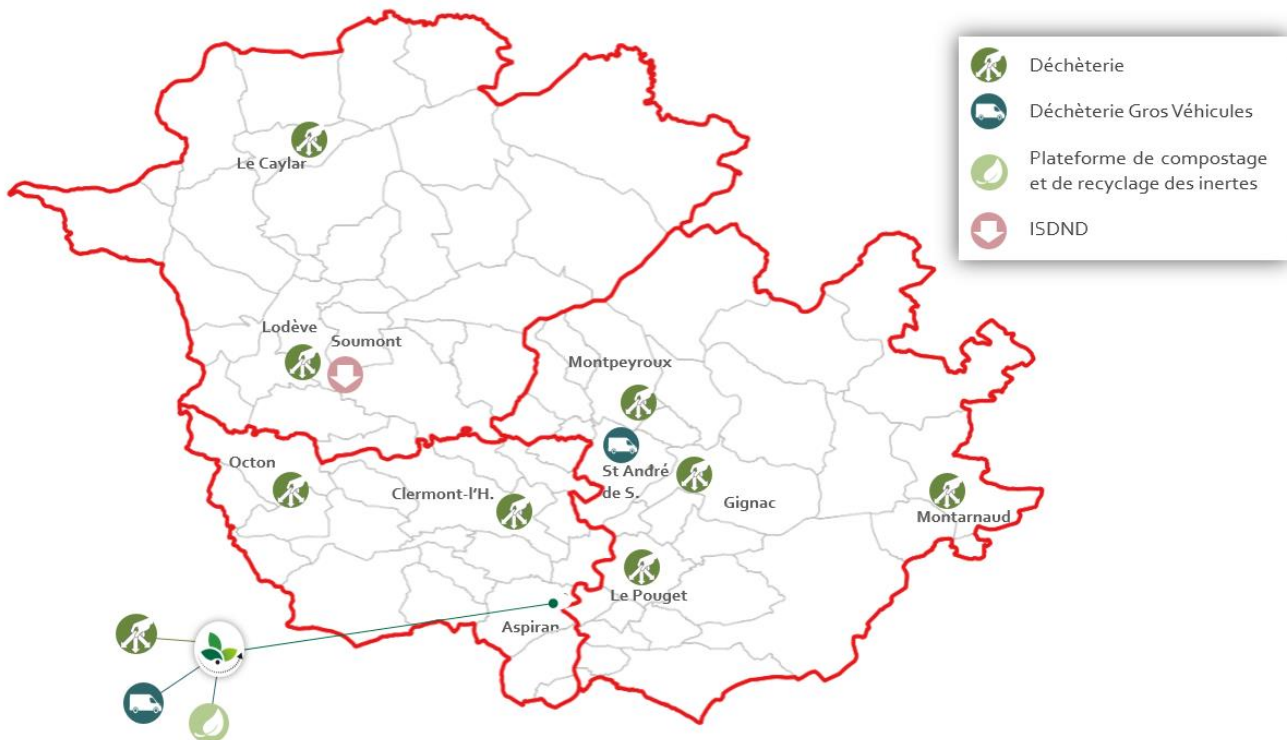
#### Une double compétence

Alors que les Communautés de communes exercent la compétence de collecte des ordures ménagères et biodéchets sur leur territoire, le SCH, est en charge du tri et du traitement des déchets.

Le SCH gère 341 points d'apports volontaires composés de colonnes à verre, à papier et à emballages ménagers recyclables. Il gère aussi 9 déchèteries fixe et une déchèterie mobile (déchets volumineux et déchets toxiques). Les services est gratuit pour les particuliers (petites quantités) et payant pour les particuliers apportant des quantités plus importantes et pour les professionnels. Depuis 2015, un service adapté est proposé aux professionnels ayant de grandes quantités à traiter : les déchèteries "Gros Véhicules". Ce service est payant à la tonne.

Concernant le traitement, le SCH gère les déchets ménagers selon une logique multi-filières. Les déchets recyclables sont acheminés vers les filières appropriées pour être réintroduits dans un cycle de production. Les biodéchets et déchets verts sont compostés sur la plateforme de compostage d'Aspiran. Enfin, les inertes sont valorisés par concassage, sur un site de recyclage à Aspiran, pour en faire des granulats commercialisés auprès des professionnels et des particuliers.

Enfin, le SCH traite par enfouissement les déchets résiduels (déchets ultimes non valorisables) sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Soumont, gérée en régie.



Carte 2 : Les installations de collecte et de traitement des déchets du Syndicat Centre Hérault

## Partenaires et acteurs relais en matière de prévention et gestion des déchets

<b>ADEME OCCITANIE</b>	Convention de partenariat autour de la démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (financement d'un poste d'animation dédié à l'élaboration de la stratégie) Missions d'expertise et d'accompagnement technique pour la gestion des déchets Financement pluriannuel du Programme Local de Prévention achevé en 2015
<b>CNFPT</b>	Organisation de formation intra au SCH (agents de déchèterie) Projet d'organisation d'une formation intra territoriale sur l'éco-exemplarité pour les communes du territoire
<b>Inspection académie</b>	Participation à la réflexion sur le projet pédagogique (sensibilisation des scolaires)
<b>Région Occitanie</b>	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) : définition d'orientations territoriales pour l'amélioration et le développement des infrastructures de gestion des déchets (plateforme de compostage, ISDND, déchèterie, centre de tri...)
<b>Conseil Départemental Hérault</b>	Financement et accompagnement du chantier d'insertion de la ressourcerie Cœur d'Hérault
<b>CCI</b>	Montage de la convention sur l'utilisation des déchèteries petits volumes par les professionnels, travail sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale
<b>CMA</b>	
<b>FFB</b>	Réflexion autour du développement d'une « matériothèque », concertation autour du développement des déchèteries du territoire (mise en place des portiques de hauteur en déchèteries dites classiques et réorientation des professionnels vers les déchèteries gros véhicules du territoire)
<b>CAPEB</b>	
<b>Chambre d'Agriculture</b>	Participation aux projets de développement de la plateforme de compostage
<b>Hérault Habitat</b>	Partenariat sur le compostage partagé (résidence Jean-Moulin)
<b>Hérault sport</b>	Partenariat animations estivales
<b>Pays Cœur d'Hérault</b>	Réflexion conjointe sur le développement d'activités relevant de l'économie circulaire, partenariat au travers du dispositif LEADER (projet d'expérimentation carrefours du tri)
<b>Lycée Agricole de Gignac</b>	Partenariat sur centre d'expérimentation agricole sur la plateforme d'Aspiran
<b>La Feuille d'Erable</b>	Conditionnement des textiles et papiers Projet de développement partenarial d'une collecte séparée des papiers des professionnels et administrations
<b>Rouvier TP / VMI TP</b>	Convention de partenariat pour le concassage de déblais et gravats

<b>Intermarché Gignac</b>	Actions de sensibilisation (Stop rayons, mini-maxi caddy,)
<b>Intermarché Clermont l'Hérault</b>	Campagne de communication biodéchets, sacs compostables
<b>Hyper U Clermont l'Hérault</b>	Actions de sensibilisation (Stop rayons, mini-maxi caddy,) Campagne de communication biodéchets, sacs compostables
<b>Super U Lodève</b>	Mise en place du tri (notamment de l'organique)
<b>M. Bricolage</b>	Actions de sensibilisation (produits dangereux, labels)
<b>Maman au Natur'elle</b>	Actions de sensibilisation couches lavables dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
<b>Couchicoucha</b>	Participation à une étude de faisabilité couches lavables
<b>ERCA</b>	Partenariat au titre de l'activité de la Ressourcerie Cœur d'Hérault (montage du projet, collecte des déchets destinés au réemploi en déchèterie, projets de développement d'un service de lavage de couches lavables, repair'cafés...)
<b>Le Recyclage Lodévois</b>	Structuration d'un partenariat autour de l'activité de ressourcerie et animations autour de la réparation
<b>Terre en Partage</b>	Convention de partenariat pour la promotion du compostage partagé, le développement d'aires de compostage partagé sur le territoire... Participation aux animations du Festi'Compost
<b>Demain la Terre</b>	Participation aux animations du Festi'Compost et relais en matière de prévention des déchets
<b>CPIE Causses Méridionaux</b>	
<b>Terre Contact</b>	
<b>Humus Pays d'Oc</b>	
<b>Asphodèle</b>	
<b>Les Incroyables Comestibles</b>	
<b>La Fredon Occitanie</b>	
<b>Réseau Compost+</b>	Adhésion du SCH au réseau des collectivités engagées pour la collecte séparée des biodéchets Lobbying à l'échelle nationale autour de la promotion de la collecte séparée des biodéchets



## 1.4. Bilan du PLPD 2009-2015

Le Syndicat Centre Hérault s'est engagé fin 2009 auprès de l'ADEME pour concrétiser un Programme Local de Prévention des Déchets visant à réduire de 7% la production d'ordures ménagères sous 5 ans. 5 personnes constituaient l'équipe projet. Elaboré à l'issue du diagnostic de territoire et des 8 ateliers de concertation, le programme d'actions défini par le SCH s'articulait autour de 9 axes :

### Axe 1 : Promouvoir le compostage domestique et le jardinage au naturel

**Objectif :** réduire de 4 kg/hab. la production de déchets de cuisine à l'horizon 2014, sachant qu'on estime qu'en 2009, on évite déjà 10,8 kg/hab.

**Chiffres et résultats :** 5 721 foyers équipés d'un composteur individuel et 11,4 kg/hab./an de biodéchets évités en 2014.

**Exemples d'actions :** partenariat avec l'association Terre en Partage, animation du réseau « Compostage à la maison, échangeons », animation de stands sur les marchés...



**Et ensuite :** aujourd'hui l'action continue. En 2017, 6 042 composteurs individuels ont été mis en place. L'action du SCH s'est également tournée vers le compostage partagé. En 2017, 21 aires de compostage partagé étaient installées sur le territoire.



### Axe 2 : Promouvoir l'utilisation des couches lavables

**Objectif :** réduire de 3 kg par habitant la production de textiles sanitaires grâce à la promotion des couches lavables. Compte tenu de l'augmentation de la population, cela représentait un gisement de 222 tonnes de déchets à éviter en 2014.

**Chiffres et résultats :** 0,47 kg/hab./an de déchets textiles sanitaires évités.

**Exemples d'actions :** pas d'actions entreprises sur ce thème sur la période 2009-2014.

**Et ensuite :** en 2017, le SCH a mené une première action sur cette thématique à l'occasion de la SERD. Aujourd'hui, le SCH, toujours en contact avec les Communautés de communes, qui ont en charge la compétence « Petite enfance », a réalisé une étude de faisabilité sur cette problématique.

### Axe 3 : Promouvoir la mise en place des STOP PUB

**Objectif :** réduire de 4 kg/an/hab. la production d'Imprimés Non Sollicités (INS). L'objectif était en 2009 de diffuser 7 500 autocollants Stop Pub sur le territoire à horizon 2014.

**Chiffres et résultats :** 7739 Stop-Pub diffusés, 85 lieux de distribution et environ, 4,2 kg/hab./an d'INS évités.

**Exemples d'actions :** opération « Dessine-moi un Stop-Pub », 2 opérations boule de neige...

**Et ensuite :** Le SCH a mené plusieurs actions de promotion. Il a étendu un réseau de 177 points de distribution.



### Axe 4 : Développer la consigne des bouteilles en verre

**Objectif :** réduire initialement de 5 kg/hab. la production de verre. Il a par la suite été réduit à 1 kg/hab./an.

**Chiffres et résultats :** les acteurs de la filière sollicités par le SCH, fin 2012 et début 2013, ont montré un intérêt de principe pour la consigne. Cependant les retours d'expérience de la société Midi Verre et de l'association Éco-science sont mitigés en raison des fortes contraintes techniques associées au lavage des bouteilles.

**Exemples d'actions :** participation à la journée d'échanges éco-science, prise de contact avec l'entreprise Jean-Jean...

**Et ensuite :** le SCH continue de mener une veille technique sur le sujet et d'informer les partenaires potentiels des avancées.

### Axe 5 : Travailler avec les commerçants pour faire évoluer les modes de consommation

**Objectif :** participer à atteindre les objectifs suivants : - 5 kg/hab./an sur les Emballages Ménagers Recyclables et - 1 kg/hab./an sur les Plastiques Non Recyclables

**Chiffres et résultats :** 7 partenaires engagés dans la démarche

**Exemples d'actions :** animation de stands dans la grande distribution, affichages en rayon...

**Et ensuite :** en 2017, le SCH a réalisé une étude sur les comportements pour évaluer le niveau de connaissances, de sensibilité et de pratiques des gestes de prévention des déchets sur son territoire.





## Axe 6 : Mettre en œuvre un plan de communication autour des gisements prioritaires et des écogestes

**Objectif :** atteindre des objectifs sur les gisements prioritaires suivants : les emballages ménagers recyclables, les déchets liés au gaspillage alimentaire et les déchets dangereux.

**Chiffres et résultats :** 1 128 scolaires sensibilisés sur l'année 2014 et 1 359 citoyens sensibilisés en 2014

**Exemples d'actions :** organisation d'une formation à destination des élus, évolution des outils mis à disposition des scolaires, enquête IFOP, opération « foyers témoins » ...

**Et ensuite :** le SCH poursuit son action au travers d'animation pour les scolaires et le grand public, notamment lors d'événements tels que la SERD.

## Axe 7 : Développer l'éco-exemplarité des institutions et des collectivités

**Objectif :** participer à l'atteinte des objectifs sur les déchets papier, liés au gaspillage alimentaire (restauration collective) et dangereux (espaces verts, entretien, maintenance) et sensibiliser les agents à la prévention.

**Chiffres et résultats :** intégration d'une formation obligatoire pour le personnel communal dans la convention de mise à disposition de bennes du SCH, invitation des communes à signer la charte des collectivités ZZ (ZDZG).

**Exemples d'actions :** 24 communes signataires de la charte ZZ, réalisation d'un chantier du SCH sous la démarche « chantier propre », formation d'agents communaux, promotion de la charte « Agent'gagé »...

**Et ensuite :** en 2017, le SCH a souhaité que chaque commune désigne un élu référent « déchet et économie circulaire » pour constituer une commission élargie « ZZ » et avoir un interlocuteur identifié dans chaque commune.

AVEC LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT, JE M'ENGAGE À RÉDUIRE MES DÉCHETS !

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

### Charte de l'agent'gagé pour la réduction des déchets

**Pourquoi une charte ?**  
 Cette charte répond à la nécessité de mettre en place des actions éco-responsables permettant de réduire les impacts sur l'environnement du Syndicat Centre Hérault, ainsi qu'aux objectifs du Programme Local de Prévention des déchets. Elle s'adresse aux agents volontaires du Syndicat Centre Hérault.

**Engagez-vous !**  
 Vous avez déjà très certainement adopté plusieurs gestes en faveur de la réduction des déchets : cochez dès à présent les cases « Je le fais déjà aujourd'hui ! » pour le constater. Ensuite, en fonction de vos possibilités, choisissez un ou plusieurs gestes que vous êtes prêts à adopter demain et signez cette charte !

	Je le fais déjà aujourd'hui !	Je m'engage à le faire demain !
<b>Je réduis mes déchets au travail...</b>		
• Je décide de réduire les emballages durant les repas ou collations (bouteilles, verres jetables, biscuits, yaourts, etc).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Je décide de réduire ma consommation d'essuie-mains ! J'utilise des serviettes de table en tissu, serviette sèche main en tissu, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Je m'engage à faire remonter par le biais des fiches d'amélioration des remarques sur l'éco-exemplarité du Syndicat (exemple : lumière qui reste allumée, robinet qui fuit, production de déchet évitable, pollutions diverses, idées d'amélioration, etc).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Je réduis ma consommation de papier (je favorise le mail, utilise le verso d'une feuille comme brouillon, etc).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Je m'engage à co-voluer avec un collègue au moins 1 fois par semaine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Je réduis mes déchets aussi à la maison...</b>		
• Je réduis ma consommation de papier (je favorise le mail, je mets un Stop Pub sur ma boîte aux lettres, etc).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Je réduis mes emballages en achetant à la coupe ou en choisissant des produits peu emballés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Je favorise les produits éco-labellisés ou de respectueux de l'environnement (vinaigre blanc, savon noir, berlingots, etc).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Je n'utilise plus de bouteilles plastiques (j'utilise gourdes, carafe, etc).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• J'évite de consommer les plats préparés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• J'évite le gaspillage alimentaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Je valorise mes déchets organiques (compost, animaux).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Pour les fêtes, je n'utilise que de la vaisselle et des serviettes lavables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait le : ..... À : .....

Nom et prénom : .....

Signature de l'agent : .....

Merci de retourner un exemplaire signé de cette charte à Pierre Maris, référent du Groupe Éco-contributeurs du Syndicat Centre Hérault.



## Axe 8 : Réduire la production de déchets lors des manifestations culturelles et sportives

**Objectif** : participer à atteindre des objectifs sur les gisements des déchets plastiques non recyclables (buvette et restauration), liés au gaspillage alimentaire et papiers (communication).

**Chiffres et résultats** : 41 570 gobelets prêtés et 130 organisateurs d'événements informés entre 2009 et 2014.

**Exemples d'actions** : partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault, élaboration d'un guide « déchets et éco-événements » ...

**Et ensuite** : le SCH continue d'accompagner les organisateurs d'événements et intervient comme partenaire d'Hérault Sport lors de leur tournée d'été. Il continue également de prêter des gobelets réutilisables et, depuis 2017, des carrefours du tri.

## Axe 9 : Promouvoir le réemploi des encombrants

**Objectif** : réduire de 2 kg/hab. les déchets des déchèteries.

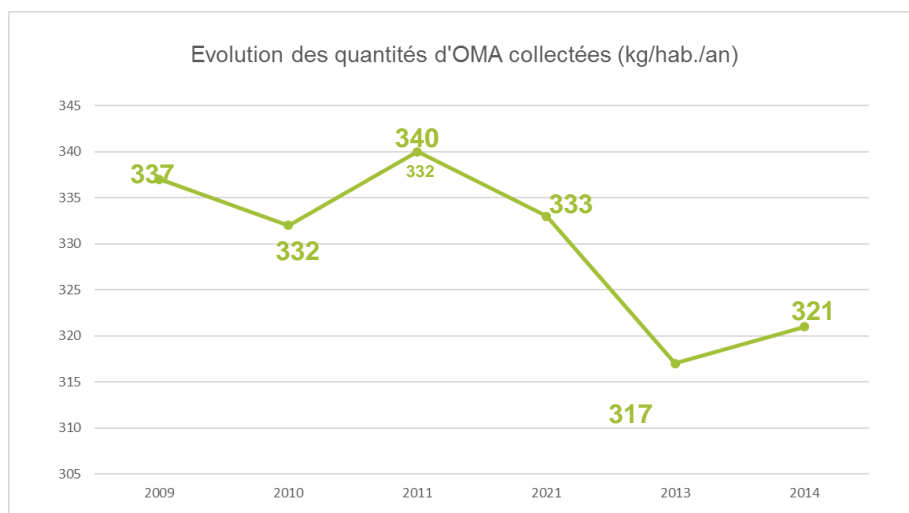
**Chiffres et résultats** : en 2014, 1,14 kg/hab./an de déchets évités grâce à la Ressourcerie Cœur d'Hérault.

**Exemples d'actions** : organisation d'un Récup'grenier et d'un Récup'jouet, création de la Ressourcerie Cœur d'Hérault, organisation de la fête de la Ressourcerie...

**Et ensuite** : aujourd'hui, le syndicat est toujours partenaire de la Ressourcerie Cœur d'Hérault qui a emménagé, en 2018, dans de nouveaux locaux mis à disposition par le SCH.

**Ressourcerie**  
Cœur d'Hérault

**Les résultats du PLPD sont présentés dans le graphique ci-dessous. A l'issue de ces 5 années, l'objectif de réduire de 7% la production d'ordures ménagères n'est pas atteint. En effet, la diminution d'OMA collectés n'est que de 4.75 % entre 2009 et 2014.**



### 2.1. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

#### Le Pays Cœur d'Hérault, un partenaire privilégié

La gouvernance du Pays Cœur d'Hérault est composée de deux instances :

- Le Syndicat de Développement Local (SYDEL), structure porteuse du pays, à laquelle siègent des élus issus du suffrage universel local ;
- Le conseil de développement, regroupant des membres représentatifs de la diversité géographique et thématique de la population du territoire. Ces membres sont issus des milieux associatifs et économiques et représentent la démocratie participative associée à la définition du projet de territoire.

Même si la décision incombe toujours aux élus locaux ou partenaires financeurs (Conseil général, Région, Etat, gestionnaires de fonds européens), la démarche du Pays, qui s'inscrit dans un Agenda 21 local, est une démarche ouverte, transparente et participative.

#### Un engagement de longue date

[Engagé dans une démarche volontariste sur les questions climatiques et de transition énergétique depuis le Plan Climat Energie Territorial \(en 2015\), le Pays Cœur d'Hérault a réalisé son Plan Climat Air Energie Territorial avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie \(ADEME\).](#)

[La stratégie et le programme d'actions ont été réalisés en collaboration et en concertation avec tous les acteurs du territoire : public, privé, associations et grand public lors de plusieurs réunions et ateliers qui se sont déroulés de septembre à novembre 2018.](#)

[Ainsi, le 30 novembre 2018, le projet de PCAET a été validé par le comité syndical du Pays Cœur d'Hérault. Cette étape importante permet le lancement de la phase de consultation auprès de la DREAL \(avis sur le rapport environnemental du plan\), du grand public puis de la Préfecture et de la Région Occitanie. Le PCAET évoluera en fonction des avis formulés et il pourra alors être soumis au vote définitif du Comité Syndical du Pays aux alentours de juin 2019.](#)

Le Pays a intégré les actions du projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage au volet « déchets » de ce PCAET.

D'autre part, le Pays Cœur d'Hérault s'est lancé dans plusieurs autres démarches telles qu'une démarche SCOT Facteur 4 dont l'objectif est de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre ou encore un programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé en 2014 par le ministère [en](#) charge de l'environnement.

## 2.2. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie

La Région Occitanie est issue de la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Afin de simplifier et mettre en cohérence les mesures applicables en matière de déchets, la loi NOTRe prévoit que chaque région soit désormais couverte par un plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Dans ce cadre, la Région souhaite accompagner la prévention et la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire pour :

- Encourager un retour au sol de la matière organique afin de répondre aux besoins du monde agricole
- Promouvoir une utilisation efficace des ressources du territoire
- Mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux en faveur de l'économie circulaire pour une meilleure compétitivité et attractivités du territoire
- Développer l'économie en faveur de l'innovation organisationnelle (économie sociale et solidaire) ou technologique (nouvelles filières)
- Favoriser l'emploi local de proximité (nouveaux services, économie de la fonctionnalité, boucles locales)
- Mutualiser des équipements structurants (tri/traitement) des opérateurs publics et privés pour une gestion équilibrée à l'échelle du territoire.

Le PRPGD Occitanie a vocation à s'aligner sur les objectifs de la loi TECV. Ainsi, il vise une diminution des DMA de **13 % entre 2010 et 2025** et de 16 % entre 2010 et 2031.

## 3 | Les DMA sur le territoire

### 3.1. Etat des lieux

#### Production d'OMR et de DMA

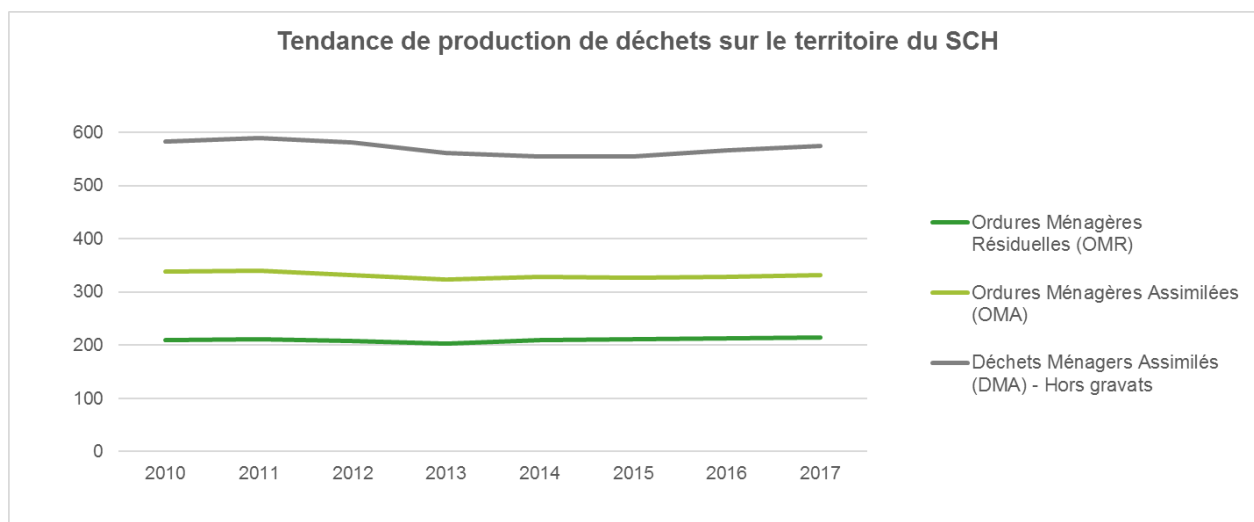
Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public. Ils comprennent les Ordures Ménagères résiduelles (OMR), les collectes sélectives, les déchets collectés en déchèteries, les déchets municipaux et les gravats ménagers et assimilés.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, au cours des dernières années, des quantités de déchets produites sur le territoire.

En kg/ habitant	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OMR	210	211	207	203	209	211	213	214
Collectes sélectives (Biodéchets, EMR, Papier, Verre)	129	129	125	120	119	116	114	117
Ordures Ménagères et Assimilées	339	340	332	323	328	327	328	331
Déchets collectés en déchèterie	236	242	239	230	215	217	228	232
Déchets municipaux	7	7	10	9	11	10	11	12
DMA (hors gravats)	582	589	581	562	554	554	567	575
Gravats des déchèteries et assimilés	131	129	122	142	141	123	107	119
DMA (gravats compris)	713	718	703	704	695	677	674	694

La tendance générale de la production de déchets par habitant sur le territoire montre une relative stagnation depuis 2010 (environ 700 kg par habitant) avec une baisse en 2015 et 2016 principalement liée à la baisse des gravats. Au total, sur la période 2010-2017, la production annuelle d'OMA par habitant accuse tout de même une légère baisse (-2,4%) tout comme la production annuelle de DMA par habitant qui diminue légèrement (-2,4-2,5%).

On notera que la réduction légère des OMA est davantage le fait de la contraction de la collecte sélective annuelle moyenne par habitant, que d'une réduction des OMR. Ces OMR évoluent au contraire plutôt à la hausse, quoi que les années 2012 et 2013 aient été propices à un fléchissement des tonnages des bacs gris collectés.



Dans le détail, voici la production de déchets collectés sur le territoire du SCH, en kg/habitant :

Production annuelle	Base 2010 Population : 66 414 hab.		Année 2017 Population : 76 739 hab.	
	Tonnages	Kg/hab.	Tonnages	Kg/hab.
OMR (bacs gris)	13 980	210	16 458	214
Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	1 060	16	995	13
Refus de tri EMR	244	4	491	6
Verre	2 565	39	2 880	38
Papier	1899	29	1 757	23
Refus de tri Papier			40	1
Biodéchets	2 781	42	2 784	36
<b>Ordures Ménagères</b>	<b>22 529</b>	<b>339</b>	<b>25 405</b>	<b>331</b>
Déchets Verts	3 891	59	4 069	53
Métaux	1 308	20	1 382	18
Cartons	931	14	1 068	14
Bois Classe A <sup>1</sup>	2 779	42	219	3
Bois Classe B			2 909	38
DEEE	515	8	813	11
DDS	131	2	260	3
Textile <sup>2</sup>	-	-	173	2
Polystyrène <sup>3</sup>	-	-	22	0.3
Meubles <sup>4</sup>	-	-	1 548	20
Encombrants	6 153	93	5 381	70
Déchets municipaux non valorisables	448	7	892	12
<b>Déchets Ménagers (hors gravats)</b>	<b>38 685</b>	<b>582</b>	<b>44 141</b>	<b>575</b>
Gravats des déchèteries	8 668	131	9 158	119
<b>Déchets Ménagers (avec gravats)</b>	<b>47 353</b>	<b>713</b>	<b>53 299</b>	<b>695</b>



L'année 2010 est l'année de référence retenue pour le calcul des objectifs dans le Loi TECV. L'état 0 est à établir sur le périmètre de l'année 2017-[qui vient de s'achever](#).

On notera que les modalités de collecte des déchets (filiales) ont connu plusieurs évolutions sur la période 2010-2018, évolutions qui ont de fait conduit le SCH à affiner le dispositif de suivi des déchets collectés (et à ajouter les typologies de déchets suivantes) :

1- Bois de Classe A : le SCH a développé en 2016, une filière spécifique de valorisation du bois non traité de classe A. Ce choix traduit une volonté de mieux maîtriser la filière bois et se fait dans le cadre d'une réflexion globale sur la revalorisation des déchets en combustibles. Le bois de classe A collecté dans les déchèteries de Gignac, Montarnaud et Aspiran est acheminé sur la plateforme de valorisation de Véolia à Pignan pour être broyé puis compacté en plaquettes destinées à alimenter des installations de chauffage.

2- Textile (textile à valoriser et refus de tri) : en 2014, le SCH a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC. Cette collecte est effectuée par la Ressourcerie dans les containers réemploi des déchèteries principales puis les TLC sont récupérés par la Feuille d'Erable, une entreprise locale d'insertion, qui les conditionne et les achemine vers des filières de recyclage.

3- Polystyrène : cette nouvelle filière est apparue fin 2015 dans 4 déchèteries principales (Aspiran, Montarnaud, Clermont l'Hérault et Gignac). Le polystyrène fait l'objet d'une convention avec Véolia.

4- Meubles ou mobilier usager : Le SCH a adhéré à l'éco-organisme Eco-mobilier pour la collecte du mobilier usagé en 2013 afin de détourner les meubles des encombrants. Cette collecte a tout d'abord concerné la déchèterie de Gignac et couvre à ce jour également les déchèteries d'Aspiran, Clermont l'Hérault, Lodève, Montarnaud et Montpeyroux.

5- Verre plat : le tri du verre plat (vitrage sans cadre) a fait son apparition en fin d'année 2018 dans les déchèteries gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis et d'Aspiran.

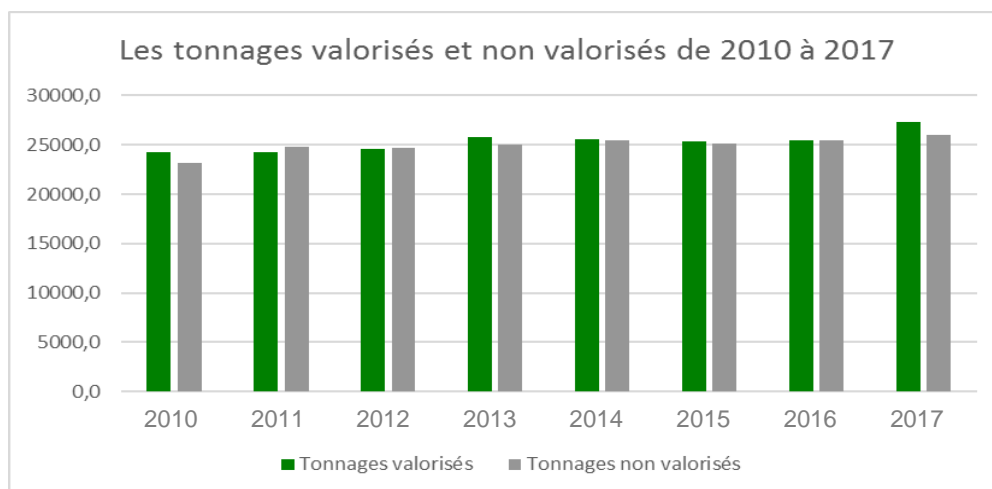
6- Plâtre : cette filière, qui concerne les plaques, carreaux, moulures et sacs de plâtre, est apparue en octobre 2018 sur la déchèterie d'Aspiran puis sur les déchèteries gros véhicules. Le plâtre collecté est acheminé à Recygyse, situé à Lespignan, près de Béziers. Là, le gypse est extrait du plâtre pour être recyclé dans l'industrie plâtrière, les cimenteries ou comme engrais agricole.

## Performances de valorisation

Le tableau ci-dessous présente un état des lieux et l'évolution des taux de valorisation des DMA (gravas compris\*) de 2010 à 2017 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Tonnages valorisés</b>	24 204	24 298	24 526	25 758	25 540	25 296	25 474	27 261
<b>Tonnages non valorisés</b>	23 149	24 771	24 717	24 961	25 455	25 112	25 496	26 038
<b>Taux de valorisation</b>	51,1%	49,5%	49,8%	50,8%	50,1%	50,2%	50%	51,1%

(\*) Taux de valorisation intégrant la valorisation des gravats des déchèteries dites classiques. Hypothèse de valorisation des gravats collectés en déchèteries dites « classiques » : 80%



Ces performances de valorisation recouvrent le recyclage matière et organique mais excluent la valorisation énergétique (très faibles quantités concernées à ce jour : 219 tonnes pour l'année 2017).

Les opérations de valorisation organique ont lieu sur la plateforme de compostage d'Aspiran. Elles concernent les biodéchets (collectés par les Communautés de communes) et les déchets verts (collectés en déchèterie classique). Sont exclus des tonnages valorisés, les refus de criblage qui sont enfouis à l'ISDND au terme du processus de fabrication du compost. De même, si la plateforme de compostage réalise la valorisation d'une partie des déchets verts du SICTOM de Pézenas, les tonnages associés ont été soustraits du taux de valorisation des DMA du territoire.

Le recyclage matière couvre à ce jour 13 flux, lesquels sont collectés par apport volontaire au moyen des points tri distribués sur le territoire et via les déchèteries classiques. Sont exclus des tonnages valorisés, les refus de tri des EMR et du papier qui sont enfouis à l'ISDND.

Ont été comptabilisés au titre de valorisation énergétique (et, de ce fait, exclus des tonnages concernés par le recyclage matière et organique), les tonnages de bois de Classe A transformés sur la plateforme de valorisation de Véolia pour alimenter des installations de chauffage.

Par ailleurs, sur l'ISDND à Soumont, les biogaz émis par l'enfouissement, et qui étaient jusqu'à ce jour traités au moyen d'une torchère, alimentent désormais une chaudière. Ils sont donc valorisés sous forme de chaleur, utilisée directement sur le site dans le processus de traitement des lixiviats.

### Liste des contractualisations avec les organismes agréés des filières REP

Filière	Organisme
Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	Eco-Emballages
Piles, accumulateurs Piles, batteries usagées	Corepile SCRELEC
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Eco-DDS
Papier	Eco-Folio
Textile	Eco-TLC
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Eco-mobilier
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Eco-Logic / OCA D3E
DEEE lampes	Recylum

## Les Déchets d'Activités Economiques (DAE) sur le territoire et en Hérault

Le SCH collecte certains déchets liés à l'activité du BTP, notamment par le biais des Déchèteries dites Gros Véhicule (DGV) et également en déchèteries dites classiques. Il est pour l'instant difficile de les différencier mais le bilan de la mise en place des portiques et de l'organisation des déchèteries gros véhicules devrait permettre d'affiner ces données.

En dehors de ces tonnages, une partie des DAE est également enfouie à l'ISDND de Soumont :

Déchets des professionnels (tonnes)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Gravats	8668	8813	8523	10251	10348	9251	9685	11894
DAE enfouis à l'ISDND	17	213	-	121	399	519	585	479

Selon le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) du Département de l'Hérault, datant d'Octobre 2014, au niveau départemental, 30 % du gisement des DAE provient d'entreprises de 0 à 5 salariés (soit 127 000 tonnes). En incluant l'ensemble des entreprises jusqu'à 9 salariés, ce chiffre atteint 37 % (160 000 tonnes). Il est cependant important de noter que les déchets des petites entreprises sont souvent pris en charge par les collectivités. Le PPGDND présente une estimation du gisement des DAE au niveau départemental :

Environ 450 000 à 517 000 tonnes (inclus déchets non inertes du BTP)			
Assimilés aux ordures ménagères		Gérés par les producteurs	
Environ 122 000 à 140 000 tonnes		328 000 à 377 000 tonnes	
<b>Collectés avec les OM</b>	<b>Collectés en déchèteries</b>	<b>Valorisés</b>	<b>Résiduels</b>
Environ 80 000 à 92 000 tonnes	Environ 42 000 à 48 000 tonnes	208 000 à 239 000 tonnes	120 000 à 138 000 tonnes

## 3.2. Les marges de progrès et effets attendus

### Ordures Ménagères Résiduelles

Les OMR ont suivi une tendance à la hausse continue sur la période 2010 à 2017. Cette hausse n'est pas seulement nourrie par la croissance démographique du territoire, dans la mesure où la production d'OMR par habitant et par an, quoique plus irrégulière sur la période, connaît également une hausse.

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Tonnages</b>	13 980	14 409	14 540	14 650	15 344	15 734	16 122	16 458
<b>En kg/hab.an</b>	210	211	207	203	209	211	213	214

La campagne de caractérisation réalisée en 2015 sur les OMR a mis en lumière d'importantes marges de progrès, en termes de prévention et de tri. Ainsi, en moyenne, on recensait, dans les 211 kg/hab.an d'OMR :

Type de déchet	Quantité recensée
<b>Déchets fermentescibles</b>	<b>52 kg/an/hab</b> dont : <ul style="list-style-type: none"><li>- 37,3 kg de déchets de cuisine</li><li>- 7,2 kg de produits alimentaires non consommés</li><li>- 3.6 kg de déchets verts</li></ul>
<b>Déchets recyclables</b>	<b>87,7 kg/hab.an</b> dont : <ul style="list-style-type: none"><li>- 36 kg de plastiques</li><li>- 19,4 kg de papiers</li><li>- 14,3 kg de cartons</li><li>- 11 kg de verre</li><li>- 7 kg de métaux</li></ul>
<b>Textiles sanitaires</b>	<b>29,7 kg/hab.an</b> dont : <ul style="list-style-type: none"><li>- 14 kg de couches</li></ul>
<b>TLC</b>	<b>5,8 kg/hab./an</b>
<b>Déchets spéciaux</b>	<b>1 kg/hab./an</b>
<b>Petits Appareils en mélange (PAM)</b>	<b>0.8 kg/hab./an</b>

A noter : Parmi les 36 kg/hab./an de plastiques, 10,5 kg/hab./an d'emballages sont concernés par l'extension des consignes de tri d'Eco-Emballage.

Les résultats de cette caractérisation<sup>3</sup> dégagent des leviers d'intervention importants en matière de prévention des déchets à la source, au travers du compostage, de la lutte contre le gaspillage

<sup>3</sup> Données restituées dans le cadre de l'étude de caractérisation des déchets enfouis en 2015 sur le territoire (MODECOM)

alimentaire, de la prévention des déchets papier (opération « stop pub »), du réemploi (orientation des flux vers la Ressourcerie Cœur d'Hérault...).

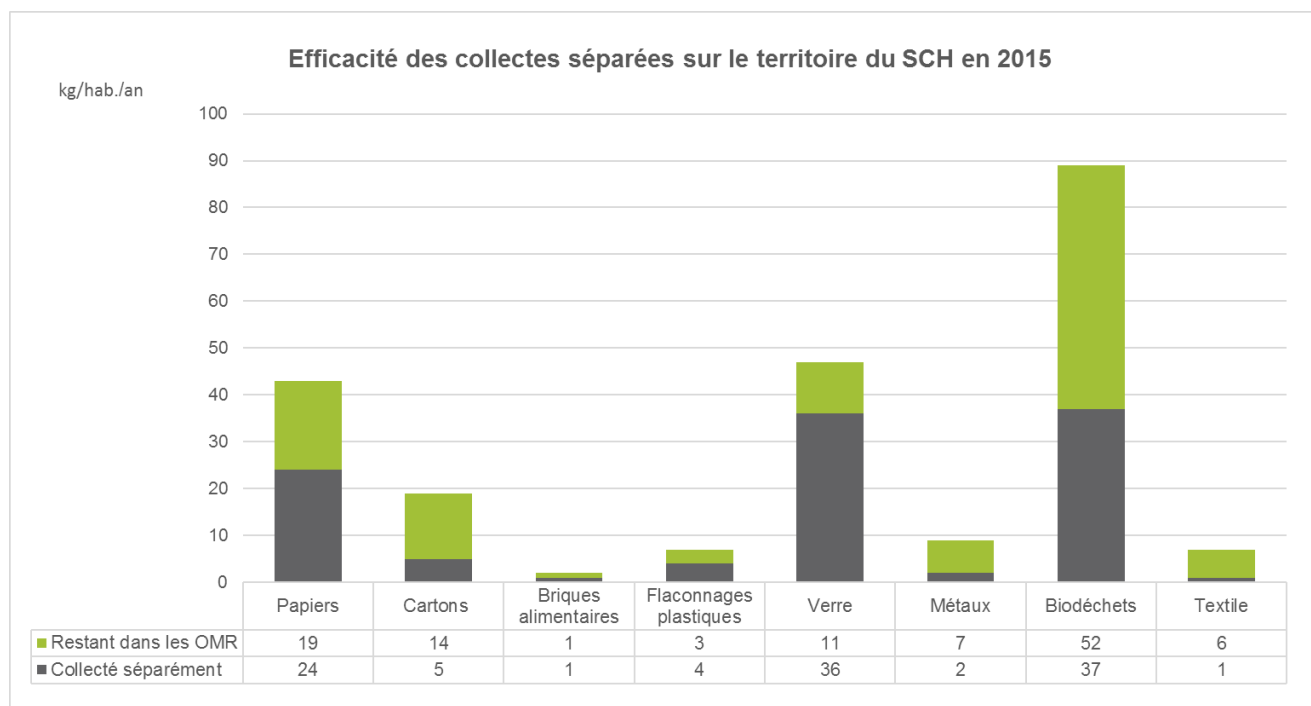
Catégories de déchets	OMR du SCH en 2016		Action de prévention à la source associée
	En %	En kg/hab.	
Déchets de cuisine	17,9%	37,3	Compostage domestique
Déchets de jardin compostables	1,7%	3,6	
Produits alim. non consommés	3,5%	7,2	Geste anti-gaspillage
Imprimés publicitaires	3,3%	6,9	« Stop-pub »
Papier bureautique	2,1%	4,4	Limitation des impressions
Films plastiques	4,9%	10,1	Limitation des produits suremballés
Sacs de caisse vides	0,2%	0,3	Limitation des sacs de caisse
Bouteilles d'eau	0,5%	1,0	Consommation de l'eau du robinet
Textiles	2,8%	5,8	Détournement vers la Ressourcerie
Petits Appareils en Mélange (PAM)	0,4%	0,8	
Déchets spéciaux	0,5%	1,0	Collecte séparative des déchets dangereux
Textiles sanitaires (couches)	6,7%	14,0	Adoption de couches lavables
<b>Potentiel de Prévention</b>	<b>34,1%</b>	<b>92,4</b>	

Globalement, il existe aussi des marges de progression en matière d'efficacité de collecte (part des déchets produits captée par la collecte sélective) sur le SCH. En effet, seul le verre affiche un taux très élevé de captage (77%). Avec 36,5 kg/hab. de verre captés en 2016, le SCH se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 29 kg/hab./an.

En dehors du verre, les performances de la collecte des recyclables secs (efficacité de 56%) reste inférieure à la moyenne nationale. Pour les textiles, une efficacité de 13%<sup>4</sup> est observée sur l'ensemble du territoire. La collecte des biodéchets permet quant à elle de capter 43% du gisement.

Le tableau ci-dessous restitue, à partir des données de la collecte 2015, et d'une extrapolation des résultats de la caractérisation des OMR réalisée en 2015, une photographie de l'efficacité des collectes séparées sur le territoire du Syndicat Centre Hérault pour l'année 2015 :

<sup>4</sup> On notera toutefois que ce taux de captage de 13% ne tient pas compte des volumes de déchets collectés par les organismes relais assurant également la collecte de textiles sur le territoire. Pour ces activités réalisées en dehors de la compétence du Syndicat Centre Hérault, nous n'avons pas de données consolidées à ce jour. Néanmoins, l'estimation de 5.8 kg/hab./an de TLC présents dans les ordures ménagères résiduelles suffit à justifier une action de déploiement de la collecte textile sur le territoire.



La hausse des OMR produites en volume sur le territoire contribue largement à la hausse tendancielle des tonnages enfouis, dans leur ensemble, sur la période 2010-2017, malgré la contraction des encombrants enfouis sur le territoire. Ces derniers sont passés de 6 153 tonnes enfouies à 5381 tonnes enfouies entre 2010 et 2017.

A contrario, même s'ils représentent une faible proportion des tonnages traités à l'ISDND (respectivement 2% et 3% en 2010), on notera le quasi doublement des déchets municipaux et des refus enfouis (refus de tri des EMR et refus de criblage du flux biodéchets). De ces tendances, peuvent là encore être dégagées des axes d'actions possibles.

### **Effets attendus de la mise en place de portiques de sécurité à l'entrée des déchèteries du territoire**

Après une phase test durant laquelle l'entrée des déchèteries a été dotée d'un gabarit de hauteur à visée informative, des portiques de sécurité fixes, ne laissant passer que les véhicules de hauteur inférieure à 2m, ont été mis en place en septembre 2017 sur la totalité des déchèteries du territoire.

L'intérêt d'une telle opération est notamment celui de pouvoir réorienter les véhicules professionnels gros volumes vers les déchèteries adaptées dont l'accès est soumis à une tarification au poids (pont bascule) : les déchèteries gros volume de Saint-André-de-Sangonis et Aspiran. Au-delà de la réorientation des professionnels vers un service payant, cette mesure permet également une meilleure appréciation des tonnages et des principaux producteurs de déchets d'activités économiques (DAE) sur le territoire. Si l'expérience est à ce jour trop récente pour permettre de dégager des résultats, il semble en effet que les déchèteries classiques aient été des points d'apport volontaire importants pour les déchets d'activités économiques (professionnels partiellement identifiés en déchèterie classique avant la mise en place des portiques).

En parallèle, la séparation des déchets des professionnels (véhicule d'une hauteur supérieure à 2m) de ceux des ménages (véhicule de taille inférieure à 2m) ayant accès aux déchèteries classiques favorise une appréhension plus fine des DMA.

L'enjeu est désormais de réaliser le suivi des tonnages de déchets assimilés à des DAE collectés à Saint-André-de-Sangonis et Aspiran auprès des professionnels. L'amélioration de la connaissance des DAE du territoire est en effet un objectif clair de la Stratégie Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

## 4 | L'analyse AFOM

A partir des informations recueillies lors du présent état des lieux, une analyse globale du territoire a été produite et est présentée au travers de l'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) ci-après :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité résidentielle et touristique (paysages variés et remarquables et grands sites classés)</li> <li>• Localisation stratégique à proximité de la Métropole Montpellieraine et desservie par des axes de communication structurants (A750 et A75)</li> <li>• Tissu économique dynamique reposant essentiellement sur la sphère présentielle et l'agriculture</li> <li>• Tissu associatif dense, sensibilisé, portant de nombreuses initiatives citoyennes</li> <li>• Service public de gestion des déchets de qualité, permis par une volonté politique forte, sous la forme d'une régie publique. Le SCH et ses équipements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue (ISO 9001, ISO 14 001) et d'exemplarité (lauréat de l'appel à projets TZDZG)</li> <li>• Positionnement novateur du SCH, depuis ses débuts : collecte séparée des biodéchets dès 2003, contribuant à des performances de tri significatives ; mise en œuvre d'un premier PLPD dès 2009</li> <li>• Actions de sensibilisation auprès de publics variés, y compris le public scolaire et les élus locaux (mobilisation forte de référents communaux « Déchets et Economie Circulaire »)</li> <li>• Marges de manœuvre significatives sur un certain nombre de gisements (pour éviter et valoriser)</li> <li>• Evolution importante des comportements ces dernières années (exemple de la collecte séparée du papier)</li> <li>• Nombreux programmes d'action mis en œuvre autour de la préservation de l'environnement et de l'économie circulaire sur le territoire : PCAET, Agenda 21 (communes, CC du Clermontais)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précarité réelle (chômage élevé, taux de pauvreté, fracture sociale entre certains groupes de population), particulièrement marquée sur le territoire du Lodévois et Larzac</li> <li>• Territoire subissant des flux saisonniers importants (tourisme) renforçant les enjeux de tri et de propreté...</li> <li>• Nombre relativement faible d'entreprises du territoire positionnées sur le thème de l'économie circulaire ou œuvrant à la valorisation des déchets</li> <li>• Territoire composé de 3 intercommunalités, aux politiques différentes (avec ou sans redevance spéciale, faisant des choix de collecte et de prévention différents...) et une gouvernance multiforme du service public de gestion des déchets</li> <li>• Coût associé à la collecte et au traitement des déchets représentant une part très élevée des budgets des collectivités</li> <li>• Besoin de communication renforcé entre l'ensemble des parties prenantes de la gestion des déchets sur le territoire</li> <li>• Durée de l'exploitation de l'ISDND incertaine : une fin d'arrêté d'autorisation d'exploiter le site est prévue pour 2022</li> <li>• Sensibilisation des habitants et usagers qui prendra du temps avant de percevoir ses effets</li> <li>• Complexité importante des consignes de tri dont découlent des erreurs de tri significatives</li> <li>• Surcoûts à assumer pour les collectivités qui font le choix de l'éco-exemplarité</li> </ul>



OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation, et objectifs fixés par la Loi TECV, touchant à la fois les collectivités et les entreprises, représentant un levier</li> <li>• Solutions de traitement nouvelles des ordures ménagères résiduelles existantes et pouvant être envisagées et testées (stabilisation biologique)</li> <li>• Economie circulaire au sens large, porteuse de créations d'emplois, et d'emplois de solidarité, comme on peut déjà le voir dans le cadre des activités de la Feuille d'Erable, de la Ressourcerie Cœur d'Hérault...</li> <li>• Jeunes générations (et sans doute les futures générations) plus sensibilisées que leurs aînés en matière de tri et de prévention</li> <li>• Incitation financière, par l'application d'un principe « pollueur-payeur » : un levier possible important tant pour le citoyen (tarification incitative) que pour les entreprises ou administrations (redevance spéciale)</li> <li>• Construction actuelle, de manière partagée et concertée, du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD)</li> <li>• Partenaires institutionnels moteurs : appel à projets « Tarification Incitative » de l'ADEME, appel à projets « Accompagnement au changement » d'Ecofolio, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démographie très dynamique, s'accompagnant d'une tendance à l'urbanisation et pouvant entraîner une augmentation de la production de déchets et des incivilités</li> <li>• Affaiblissement de la volonté politique d'agir (ou un changement de cap au cours des prochaines échéances politiques, y compris présidentielles) perçu comme une menace possible par les acteurs concertés</li> <li>• Dimension conjoncturelle des déchets, parfois assujettie à des « effets crise » (la production de déchets accompagne dans une certaine mesure la croissance économique et inversement) qui donne parfois l'impression que les efforts en matière de prévention et de tri sont vains</li> <li>• Risque de dérive des coûts face à la pression législative (augmentation attendue du poids de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour la collectivité et le contribuable)</li> <li>• Absence de possibilité d'agir à court terme auprès des producteurs de déchets industriels afin de lutter contre le phénomène de suremballage qui accentue la production de déchets des ménages</li> <li>• Réglementations fortes et nombreuses, contraignant parfois les projets (ex : « sortie du statut déchet »)</li> </ul>

# Partie 2

## Objectifs

Du Grenelle de l'environnement et des lois Grenelle I et II découle la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015. Cette loi a posé des objectifs précis en termes de prévention et de réduction des Déchets Ménagers Assimilés : moins 10 % de DMA par habitant en 2020 par rapport à 2010.

3 niveaux de mise en œuvre de ces politiques ont été définis :

- **Le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD)** : il traite l'ensemble des déchets et cible tous les acteurs. Ce programme fixe les orientations et objectifs pour la période 2014-2020 et prépare la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures proposées. Le PNPD couvre 55 actions de prévention, articulées autour de 13 axes.
- **Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Occitanie** : il fixe des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs. Mené par la Région, il doit permettre de « contribuer à la transition vers une économie circulaire ».
- **Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est porté par les collectivités en charge de la collecte des déchets ou par un groupement d'échelon supérieur, tel qu'un syndicat mixte, auquel les collectivités auraient confié l'élaboration du programme. Selon le décret du 10 juin 2015, les collectivités ayant lancé un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, comme le Syndicat Centre Hérault, ont l'obligation de le réviser.

## 2 | Objectifs stratégiques

Le PLPDMA devant être compatible avec les plans et programmes d'échelon supérieur. Ses objectifs doivent donc respecter ceux fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie et par la loi de Transition Ecologique pour la croissance verte. Ainsi, les objectifs de réduction des déchets fixés dans le cadre de ce PLPDMA sont les suivants : **moins 10 % de DMA par habitant en 2020 par rapport à 2010 et moins 13 % à horizon 2025.**

En 2010, le taux de production de DMA était de **713 kg/hab./an**. Ainsi, pour que les objectifs fixés par la loi TECV et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie soient atteints il faut que le taux de production atteigne **642 kg/hab./an en 2020 et 620 kg/hab./an en 2025.**

En 2017, le taux de production de DMA était de **695 kg/hab./an**. D'ici 2020, il faut donc que les habitants produisent 53 kg de déchets en moins par an (74 kg d'ici 2025).

	Réalité		Hypothèse	
	2010	2017	2020	2025
<b>Quantité de DMA produits (kg/hab./an)</b>	713	695	642	620
<b>Pourcentage de réduction par rapport à 2010</b>	0 %	2,5 %	10 %	13 %
<b>Quantités de DMA en moins (kg/hab./an)</b>	0	18	53	74

# Partie 3

## Plan d'actions

## Comment lire les fiches actions?

Une déclinaison du PLPDMA est présentée ci-après sous la forme de 11 fiches-actions, articulées autour de 4 axes :

### **Axe 1 : Poursuivre et renforcer les engagements du territoire en matière d'économie des ressources**

Action 1 : Réemploi

Action 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 3 : Compostage individuel et partagé

Action 4 : Comportements d'achats et offre des commerces locaux

Action 5 : Opération Stop-Pub

Action 6 : Couches lavables

### **Axe 2 : Le SCH et les Communautés de communes engagés pour l'amélioration des performances de collecte**

Action 7 : Vers un service déchèterie rationnel et de qualité

### **Axe 3 : Participer à la maîtrise de la pression fiscale par la responsabilisation du citoyen**

Action 8 : Tarification incitative et redevance spéciale

### **Axe 4 : Mobilisation citoyenne et éco-exemplarité**

Action 9 : Eco-exemplarité

Action 10 : Sensibiliser le grand public lors des manifestations du territoire et visites des équipements du SCH

Action 11 : Sensibilisation des publics scolaires

Ces fiches détaillent les enjeux, modalités de mise en œuvre et résultats attendus des actions retenues pour la période 2018-2025. Le format de chaque fiche-action se présente comme suit :

<b>Axe X   Titre de l'axe</b>	<b>Action X : Titre de l'action</b>			
	<b>ENJEUX</b>	<b>Enjeux et objectifs</b> Actualités et enjeux justifiant la mise en place d'une ou plusieurs actions. Grands objectifs de l'action.		
		<b>Publics ciblés</b> Publics concernés par l'action		
	<b>MOYENS</b>	<b>Interventions envisagées</b> Détail des actions envisagées sur la période 2018-2021		
		<b>Partenaires</b>	<b>Moyens humains et financiers</b>	<b>Pilotage</b>
		Partenaires techniques et financiers	Moyens humains, matériels et financiers	Structure porteuse de l'action
	<b>RESULTATS</b>	<b>Quantités de déchets évités</b> Quantités de déchets évités, en kg/hab./an en 2020 et 2025 (cumul).		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b> Indicateurs permettant d'évaluer l'impact et la réussite de l'action et de vérifier l'atteinte des objectifs.				

## Action 1 : Réemploi

### Enjeux et objectifs

Depuis son ouverture en 2013, les tonnages détournés par la Ressourcerie Cœur d'Hérault sont en augmentation. En 2017, 159 tonnes de déchets ont ainsi été collectées. 18% du total collecté est retourné en déchèterie, soit une « collecte nette » équivalant à 129,6 t (environ 1,65 kg/hab./an). Le Recyclage Lodévois a quant à lui participé au détournement de 18 tonnes de déchets vers le réemploi en 2017.

L'année 2018 a représenté un tournant en matière de réemploi sur le territoire :

- Fin des travaux de réhabilitation des déchèteries qui ont permis de collecter séparément, sur 7 des déchèteries, les objets réemployables destinés à la Ressourcerie Cœur d'Hérault.
- Relocalisation, en juin, de la Ressourcerie à St-André-de-Sangonis, dans des locaux plus grands. Ce qui a permis d'augmenter les quantités valorisées par les équipes en insertion et de diversifier ses activités. Ces locaux, acquis par le SCH, ont vocation à devenir un équipement du et pour le territoire.
- Engagement du SCH dans un dialogue resserré avec le Recyclage Lodévois, recyclerie située à Lodève, afin de mener des projets communs tels que les Répare & Cafés.

Les objectifs fixés en matière de réemploi se décomposent comme suit :

- Consolidation des partenariats avec les acteurs du réemploi sur le territoire (en particulier la Ressourcerie Cœur d'Hérault et le Recyclage Lodévois), acteurs pouvant, en retour, fédérer les actions des associations du territoire liées au réemploi ;
- Déploiement des activités de réemploi/réparation autour de nouveaux flux de déchets (DEEE, déchets du BTP...), ou développement d'activités relevant d'autres axes de l'économie circulaire (économie de la fonctionnalité...);
- Passage d'une logique « Déchets » à une logique « Ressources » en déchèteries afin de conforter un réflexe de tri des déchets en faveur du réemploi, à l'intérieur des déchèteries du SCH.

### ENJEUX

#### Publics ciblés

- Habitants et associations du territoire
- Agents valoristes
- Professionnels du BTP

### MOYENS

#### Interventions envisagées

- Semaine Fushia de sensibilisation au réemploi dans les déchèteries du territoire
- Développement des activités de la Ressourcerie Cœur d'H. (location de matériel, broyeurs à végétaux..., lavage de gobelets réutilisables, couches lavables...)
- Maillage de ressourceries sur le territoire, avec le confortement du partenariat avec le Recyclage Lodévois sur le secteur géographique du Lodévois et Larzac
- Orientation des associations du territoire en recherche d'objets de récup' et de matériaux issus des déchèteries vers les Ressourceries partenaires
- Formation au réemploi des valoristes (agents de déchèteries du SCH, équipes en insertion des ressourceries) : visite des nouveaux locaux de la Ressourcerie, opération jeu concours...
- Ateliers et repair'cafés autour de la réparation des DEEE et du mobilier
- Création d'une bricothèque / matériothèque / Ressourcerie BTP

*L'articulation de ces projets avec les actions de sensibilisation des scolaires doit être renforcée : parler du réemploi à l'école, visiter la Ressourcerie ou un casier « Ressourcerie » en déchèterie*



<b>RESULTATS</b>	<b>Partenaires</b>		<b>Moyens humains et financiers</b>		<b>Pilotage</b>	
	CC, Département, Région, ADEME, gardiens de déchèteries, réseau régional et national des ressourceries, élus locaux, dont référents « Déchet et Economie Circulaire », tissu local associatif, bénévoles		Moyens de communication en déchèteries et pour les ateliers et repair'cafés Financement des formations Financement de l'étude et de l'aménagement « Ressourcerie BTP »		SCH (service Animation Territoriale et Communication)	
	<b>Quantités de déchets évités</b>					
	<b>2021</b>	-2 kg /hab./an		<b>2025</b>	-7 kg/hab./an	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>						
- Nombre de tonnes détournées par la Ressourcerie Cœur d'Hérault et par le Recyclage Lodévois						

## Action 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Enjeux et objectifs</b></p> <p>Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, signé en 2013, a défini le gaspillage alimentaire comme : « toute nourriture destinée à la consommation humaine, qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée ».</p> <p>Sur le territoire du SCH, chaque année, 37,3 kg/hab. de déchets alimentaires et 7,2 kg/hab. de produits emballés non consommés (données Modecom 2015) sont jetés. Ces déchets représentent respectivement 17,9% et 3,5% des OMR. Pour réduire ces quantités, les ménages disposent de moyens d'agir en déployant des gestes de prévention : de leurs achats à la gestion des restes, en passant par la conservation des aliments et la préparation des repas.</p> <p>Au-delà de la lutte contre le gaspillage alimentaire au plan domestique, la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective présente de nombreux enjeux : organisation du service des repas, adaptation des portions, qualité des produits, manière de cuisiner... Dans ce cadre, sont concernés différents types de restauration collective : restaurants scolaires, d'entreprises et hospitaliers.</p> <p>Les enjeux de cette action sont donc de communiquer auprès du grand-public sur les gestes permettant de réduire le gaspillage alimentaire pour réduire le gaspillage en restauration collective et à l'extérieur du domicile des habitants</p>			
	<p><b>Publics ciblés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants et consommateurs du territoire</li> <li>- Public scolaire</li> <li>- Entreprises et administrations</li> <li>- Professionnels de la restauration collective</li> </ul>			
<b>MOYENS</b>	<p><b>Interventions envisagées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de communication sur les gestes antigaspi et les dates limites de consommation</li> <li>- Action « Gourmet bag » auprès des restaurateurs, et référencement de ces acteurs partenaires de la démarche sous un label « Restaurateurs ZDZG »</li> <li>- Etude diagnostic sur le potentiel d'évitement en restauration collective sur le territoire</li> <li>- Opération « Lutte contre le gaspillage alimentaire » en restauration scolaire : accompagnement des établissements</li> </ul>			
	<p><b>Partenaires</b></p> <p>CC, communes et référents communaux « Déchets et économie circulaire », ADEME, Département, Région, GMS, producteurs locaux, associations locales et caritatives, restaurateurs, collèges, lycées, élèves</p>		<p><b>Moyens humains et financiers</b></p> <p>Coûts de communication liés à la sensibilisation aux gestes antigaspi</p> <p>Moyens humains liés à l'animation de l'opération en restauration scolaire, à la mise en œuvre de l'étude en restauration collective et à l'animation de la démarche « gourmet bag »</p> <p>Coûts liés à leur acquisition</p>	
	<p><b>Pilotage</b></p> <p>SCH (service Animation Territoriale et Communication) et Communautés de communes (service restauration collective)</p>			
<b>RESULTATS</b>	<p><b>Quantités de déchets évités</b></p>			
	<b>2020</b>	-0,5 kg /hab./an	<b>2025</b>	-1 kg /hab./an
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements scolaires accompagnés</li> <li>- Nombre de restaurateurs ayant mis en place les « gourmets bags »</li> </ul>				

## Action 3 : Compostage individuel et partagé

### ENJEUX

#### Enjeux et objectifs

Ici l'enjeu est de réduire la part importante de biodéchets contenus dans les OMR. Il s'agit d'une compétence partagée : le SCH gère les demandes de composteurs, l'intégration des données sur les foyers dans la base de données de gestion des bacs, l'accompagnement des foyers (conseils pratiques, formations...) et le développement des aires de compostage partagées. Les Communautés de Communes (CC) assurent l'achat et la livraison des équipements individuels (bacs, composteurs).

**Compostage individuel** : depuis le lancement de la collecte sélective des biodéchets, le SCH et les CC encouragent le choix du composteur individuel. Celui-ci fait partie de la dotation des foyers qui ont le choix entre le bac vert (collecte sélective en porte à porte des biodéchets) et le composteur. Il est donc fourni gratuitement aux administrés.

**Compostage partagé** : le SCH, en partenariat avec les CC et avec l'appui de l'Association Terre en Partage (convention), a conduit à ce jour le développement de 24 aires de compostage partagé sur le territoire. Les espaces dotés concernent des campings, des petites communes, des sites en centre-bourg ou encore en pied d'immeuble social. Ce type de compostage présente un certain nombre d'avantages :

- Valoriser sur place les biodéchets (réduisant ainsi les coûts financiers et environnementaux de leur transport, en particulier pour les communes éloignées) ;
- Permettre aux citoyens de participer à une action conviviale ayant du sens pour l'environnement.

Toutefois, plusieurs enjeux sont associés à la pratique du compostage collectif : l'identification de lieux les plus propices et l'articulation entre compostage partagé, individuel et collecte séparée des biodéchets.

#### Publics ciblés

- Habitants du territoire

### MOYENS

#### Interventions envisagées

- Augmentation du nombre de composteurs individuels distribués sur les communes dont le taux d'équipement est faible (100 nouveaux composteurs par an sur le territoire)
- Etude de la possibilité de cumuler un bac vert et un composteur individuel
- Développement du nombre d'aires de compostage partagé : + 30 aires supplémentaires [sur les 3 premières années](#)
- Modification des modalités de fonctionnement des aires de compostage partagé : transmission du suivi des aires, jusque-là réalisé par Terre en Partage au Syndicat Centre Hérault

#### Partenaires

CC, communes et référents communaux, ADEME, Terre en Partage, associations de jardins partagés (Incroyables Comestibles, Asphodèle), écoles et Accueils de Loisirs Périscolaires, citoyens engagés (référents de sites, formés)

#### Moyens humains et financiers

Acquisition de nouveaux composteurs individuels  
Moyens humains liés au développement des pratiques de compostage  
Convention avec Terre en Partage

#### Pilotage

SCH (service Animation Territoriale et Communication) et Communautés de communes

### RESULTATS

#### Quantités de déchets évités

<b>2021</b>	-1 kg /hab./an (ind.) et -2 kg (partagé)	<b>2025</b>	-1 kg /hab./an (ind.) et -2 kg (partagé)
-------------	--	-------------	--

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de nouveaux composteurs individuels et de nouvelles aires de compostage partagé installés

## Action 4 : Comportements d'achats et offre des commerces locaux

Axe 1 | Poursuivre et renforcer les engagements du territoire en matière d'économie des ressources

ENJEUX

### Enjeux et objectifs

Dans le cadre du PLPD 2009-2015, plusieurs actions visant à encourager des comportements d'achat et des pratiques plus durables de la part des consommateurs ou commerçants ont déjà été soutenues.

A titre d'illustration, le travail d'animation auprès de commerçants Zéro Déchet Zéro Gaspillage a permis la signature d'une charte d'engagement par plus de 70 commerces locaux. Ces commerces ont par ailleurs participé à une opération sacs réutilisables visant à accompagner la suppression des sacs plastiques à usage unique pour les consommateurs.

De plus, un partenariat avec la Grande et Moyenne Distribution (GMS) a été mis en place afin de promouvoir des sacs compostables aux rayons fruits et légumes (en précisant que ces sacs pouvaient être réutilisés pour le tri des biodéchets et la collecte des bacs verts).

Aujourd'hui, 74% des habitants du territoire interrogés (enquête IFOP réalisée auprès d'un échantillon de 400 personnes en mars 2017) se disent attentifs à la quantité de déchets qu'ils vont produire, lorsqu'ils font leurs courses. 89% des enquêtés déclarent utiliser un sac réutilisable, un cabas, un panier pour faire leurs courses, et 74% acheter certaines denrées alimentaires en vrac.

L'enjeu est donc une continuité des opérations du PLPD de façon à encourager toujours plus les changements de comportements d'achat des consommateurs vers des pratiques plus durables, mais aussi l'accompagnement des commerces locaux vers une offre plus responsable (par exemple, l'offre de produits en vrac).

### Publics ciblés

- Habitants du territoire
- Grandes et Moyennes Surface (GMS) et commerces locaux
- Acteurs viticoles (caves coopératives, viticulteurs, entreprises du secteur du conditionnement)

### Interventions envisagées

- Animation du réseau commerçants Zéro Déchet Zéro Gaspillage
- Accompagnement au développement de l'offre en vrac dans les commerces du territoire
- Opération de sensibilisation autour de l'utilisation de sacs de course réutilisables et opérations de communication autour du désemballage en caisse
- Développement de la consigne du verre

MOYENS

### Partenaires

CC, Département, Région, ADEME, Commerces engagés du territoire, GMS, acteurs viticoles

### Moyens humains et financiers

Moyens humains d'animation de la démarche auprès des commerces engagés et GMS  
Coûts de l'achat de sacs réutilisables et de la communication

### Pilotage

SCH (service Animation Territoriale et Communication)

RESULTATS

### Quantités de déchets évités

Action qualitative, pas d'effets quantitatifs attendus

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'opération de sensibilisation menées sur le territoire

## Action 5 : Opération Stop-Pub

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Enjeux et objectifs</b></p> <p>La lutte contre les imprimés non sollicités est une priorité de longue date sur le territoire du SCH. Plusieurs opérations « stop-pub » ont ainsi été menées sur le territoire dans le cadre du PLPD 2009-2015. Deux opérations dites « boule de neige » ont été réalisées et ont conduit à la distribution de près de 17 000 stop-pubs entre 2009 et 2016.</p> <p>En dépit de ces efforts importants, les résultats de la caractérisation effectuée sur les OMR du territoire en 2015 ont montré que subsistent près de 6,9 kg/hab./an d'imprimés publicitaires dans les OMR, ce qui constitue un gisement d'évitement conséquent.</p> <p>Selon une enquête IFOP réalisée pour le SCH au cours du mois de mars 2017, il s'avère que 33 % des 402 personnes sondées déclarent avoir déjà apposé un autocollant Stop-Pub sur leur boîte aux lettres. 18 % des personnes sondées déclarent souhaiter en apposer un. Enfin, 49 % ne souhaite pas le faire.</p> <p>Aussi, l'enjeu est ici la poursuite de cette opération et, de ce fait, l'augmentation du nombre de stop-pubs utilisés pour la période 2018-2021.</p>			
	<p><b>Publics ciblés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants du territoire</li> </ul>			
<b>MOYENS</b>	<p><b>Interventions envisagées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations « boule de neige » associant les écoles du territoire (concours de dessin du nouveau stop-pub, diffusion de stop-pub par l'intermédiaire des écoles partenaires et lieux d'accueil familiaux)</li> </ul>			
	<p><b>Partenaires</b></p> <p>CC, Département, Région, ADEME, points relais pour la distribution des stop-pub, écoles selon l'envergure de l'opération recherchée</p>	<p><b>Moyens humains et financiers</b></p> <p>Coût de conception et impression des stop-pubs, animation de la démarche auprès des distributeurs partenaires</p>	<p><b>Pilotage</b></p> <p>SCH (service Animation Territoriale et Communication)</p>	
<b>RESULTATS</b>	<p><b>Quantités de déchets évités</b></p>			
	<b>2021</b>	-2 kg/ hab./an	<b>2025</b>	-4 kg/ hab./an
	<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de stop-pub distribués</li> </ul>			

## Action 6 : Couches lavables

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Enjeux et objectifs</b></p> <p>Le Modecom réalisé en 2016 sur les OMR du SCH estime la part des textiles sanitaires à environ 13 % des bacs gris. Parmi ces textiles sanitaires, la caractérisation a montré que les couches représentent 6.7 % des OMR, soit environ 14 kg/ hab./an. Le potentiel d'évitement est donc significatif.</p> <p>Par ailleurs, la compétence petite enfance est assurée par les trois Communautés de communes (CC). Au titre de cette compétence, les CC ont la capacité à agir sur le gisement de couches utilisées en crèches et multi-accueils. Au-delà de l'image volontariste d'agir en faveur de l'économie circulaire, le passage aux couches lavables permettrait également des gains financiers réels pour les CC.</p> <p>Toutefois, le succès d'une telle opération auprès des crèches ou multi-accueils repose le plus souvent sur l'existence en amont d'un service de lavage des couches permettant d'externaliser, pour les personnels de ces établissements, la charge du lavage. La gestion des couches sales est en effet l'un des principaux freins de l'adoption de changes lavables.</p> <p>L'enjeu de cette action est donc de faciliter le passage aux couches lavables pour les structures d'accueil de la petite enfance et les parents d'enfants en bas âge.</p>		
	<p><b>Publics ciblés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crèches, multi-accueils, assistantes maternelles</li> <li>- Parents d'enfants en bas âge</li> </ul>		
<b>MOYENS</b>	<p><b>Interventions envisagées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations de sensibilisation auprès des professionnels, assistantes maternelles (notamment via les Relais Assistantes Maternelles) et du grand public autour des couches lavables</li> <li>- Prêts de kits pour les particuliers pour faciliter l'adoption des couches lavables</li> <li>- Mise en place d'un test de l'utilisation des couches lavables dans une crèche du territoire puis déploiement dans des structures d'accueil de la petite enfance supplémentaires</li> <li>- Développement d'un service de lavage de couches lavables sur le territoire</li> </ul>		
	<p><b>Partenaires</b></p> <p>CC, ADEME, Etablissements d'accueil de la petite enfance, Relais Assistantes Maternelles, EHPAD, Partenaires susceptibles de développer une offre de lavage de couches</p>	<p><b>Moyens humains et financiers</b></p> <p>Coût d'animation de la démarche auprès des professionnels de la petite enfance Acquisition des couches lavables Investissement éventuel dans une unité de lavage</p>	<p><b>Pilotage</b></p> <p>SCH (service Animation Territoriale et Communication) et Communautés de communes</p>
<b>RESULTATS</b>	<p><b>Quantités de déchets évités</b></p>		
	<p><b>2021</b></p>	<p>-0,5 kg /hab./an</p>	<p><b>2025</b></p>
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de foyers ayant testé les couches lavables</li> </ul>			

## Action 7 : Vers un service déchèterie rationnel et de qualité

<b>ENJEUX</b>	<p><b>Enjeux et objectifs</b></p> <p>Depuis plusieurs années, l'évolution du service déchèterie du territoire est guidée par une volonté affirmée de rationalisation tout en améliorant la qualité et l'homogénéité du service. L'enjeu est une maîtrise des coûts de réhabilitation imposée par la réglementation, à la fois par une refonte du maillage territorial des déchèteries (fermeture des déchèteries de Paulhan, St-Jean-de-la-Blaquière, Cabrières, Aniane...). La réhabilitation des dernières déchèteries s'est achevée à la fin du premier semestre 2018. Grâce à cette réhabilitation, l'ensemble des déchèteries classiques sont mises aux normes.</p> <p>En septembre 2017, des portiques de hauteur ont été installés (après une phase test durant laquelle des portiques pédagogiques avaient été mis en place) dans les déchèteries dites classiques. Ainsi, il n'est plus physiquement possible pour les véhicules d'une hauteur supérieure à 2m, de se rendre en déchèterie classique. Les usagers concernés sont alors redirigés vers les Déchèteries Gros Véhicules (DGV), équipées d'un pont bascule, et dont l'accès, payant, dépend du poids des déchets déposés. Cette mesure a pour ambition de flécher les professionnels transportant un volume important de déchets vers des déchèteries dimensionnées dans ce but. A l'inverse, sont concentrés en déchèterie classique, les déchets ménagers et assimilés pour lesquels la collectivité a vocation à offrir le service.</p> <p>Par cette logique de fléchage des déchèteries classiques vers les particuliers, l'objectif est la recherche d'une meilleure rationalité du service. Dans les prochains mois et années, il s'agira néanmoins de procéder à la mise en conformité des DGV qui ont fortement évolué (multiplication des flux collectés) à la suite de l'installation des portiques.</p>		
	<p><b>Publics ciblés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usagers (habitants et entreprises) des déchèteries du territoire</li> </ul>		
<b>MOYENS</b>	<p><b>Interventions envisagées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un bilan des effets de l'installation de portiques de hauteur dans les déchèteries classiques (bilan appréciant à la fois les effets de l'opération sur les DGV en elle-même et sur les moyens de collecte associés)</li> </ul>		
	<p><b>Partenaires</b></p> <p>CC, ADEME, Fédérations de professionnels (CAPEB, FFB) et chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)</p>	<p><b>Moyens humains et financiers</b></p> <p>Investissements financiers pour la réhabilitation des équipements Moyens pour l'actualisation du système de suivi des déchets (suivi distinct des DMA et des Déchets des Activités Economiques)</p>	<p><b>Pilotage</b></p> <p>SCH (services techniques)</p>
<b>RESULTATS</b>	<p><b>Quantités de déchets évités</b></p>		
	<b>2021</b>	-50 kg /hab./an	<b>2025</b>
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnages collectés à partir de la mise en place des portiques</li> </ul>			



## Action 8 : Tarification incitative et redevance spéciale

### ENJEUX

#### Enjeux et objectifs

Au-delà des objectifs de prévention, valorisation et réduction de l'enfouissement, l'enjeu est une évolution d'une « approche déchets » vers une « approche ressources ». A ce titre, la Tarification Incitative (TI) apparaît comme une solution efficace en encourageant les citoyens à être acteurs de l'économie et de la valorisation des ressources. C'est une solution qui implique des effets sur le volume de déchets produits, triés et enfouis. En effet, basée sur le principe « pollueur-payeur », la TI comprend un coût fixe du service rendu ainsi qu'un coût variable lié à l'utilisation de ce service. Cette part variable est examinée au regard du volume / poids / nombre d'enlèvements, et constitue ainsi un encouragement financier des usagers.

Sur chacune des 3 Communautés de communes (CC), le financement du SPGD repose sur une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La CCLL prélève également, à destination des administrations, une Redevance Spéciale.

La TEOM, calculée par rapport à la surface bâtie, ne tient pas compte du service rendu de collecte et de traitement des ordures ménagères. Ainsi, il apparaît utile d'étudier l'opportunité d'une TI et/ou redevance incitative sur le territoire. Ce choix du passage (ou non) à la TI appartient aux CC. De la même façon, il s'agit, par le biais de cette étude, d'analyser la pertinence et la faisabilité de la mise en place (ou de l'évolution pour la CCLL) de la redevance spéciale pour les entreprises et administrations.

#### Publics ciblés

- Habitants du territoire

### MOYENS

#### Interventions envisagées

- Visite d'un territoire en TI organisée pour le Comité Syndical et les référents communaux
- Lancement d'un marché d'AMO pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une TI
- Mise en œuvre de la TI dans au moins une des trois Communautés de communes
- Mise en place de la redevance spéciale (RS)

#### Partenaires

CC, communes, ADEME

#### Moyens humains et financiers

Moyens financiers et humains pour la réalisation de l'étude  
Acquisition des équipements (coûts variables selon les choix de mise en œuvre)  
Coûts de communication préalable à la mise en place de la TI

#### Pilotage

Communautés de communes avec l'appui du SCH (service Animation Territoriale et Communication)

### RESULTATS

#### Quantités de déchets évités

<b>2020</b>	-0 kg /hab./an	<b>2025</b>	-50 kg /hab./an
-------------	----------------	-------------	-----------------

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de Communautés de communes ayant mis en place la redevance spéciale et fait l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative.

## Action 9 : Eco-exemplarité

### Enjeux et objectifs

L'enjeu de cette action est d'amener les collectivités à s'engager dans des pratiques plus durables et à faire preuve d'exemplarité.

**Chartes éco-exemplaires des collectivités** : dans le cadre du PLPD 2009-2015, une charte d'éco-exemplarité a été diffusée auprès des administrations et collectivités du territoire afin de promouvoir des actions éco-responsables. Cette charte s'adressait aux communes volontaires. 24 en sont à ce jour signataires. Le SCH souhaite maintenant favoriser l'engagement d'un plus grand nombre de communes et les accompagner dans le passage d'un engagement de principe (pour les communes signataires) à la mise en place opérationnelle de nouvelles actions de prévention, tri et en lien avec l'économie circulaire.

Cette charte pourrait être l'occasion d'engager les collectivités dans la réduction des déchets plastiques utilisés dans la restauration scolaire en remplaçant par exemple les barquettes de service par des plats en inox.

En parallèle, des actions de promotions des achats durables au sein du SCH seront mises en place. Un travail sera notamment fait sur les fournitures papiers en vue de répondre aux exigences de la loi TECV : acheter au moins 40% de produits papetiers fabriqués à partir de papier recyclé à partir du 01/01/20.

**Sensibilisation des agents et élus** : le SCH souhaite s'appuyer sur les compétences du CNFPT afin de proposer une formation « Gestion, Enjeux, Tri et Prévention des Déchets ». Au-delà de la co-conception du contenu de la formation, l'objectif sera d'en faire la promotion auprès des différents établissements du territoire, à commencer par les communes signataires de la charte.

**Eco-manifestations** : le territoire concentre un grand nombre de manifestations sportives et culturelles. Depuis plusieurs années, une démarche globale pour favoriser l'éco-exemplarité de ces manifestations a été engagée par le SCH en partenariat avec les Communautés de communes (CC) :

- Publication d'un guide « éco-événement » par le SCH
- Développement du prêt des gobelets réutilisables par le SCH, le Pays Cœur d'Hérault et la CCLL (14 000 gobelets prêtés en 2017 par le SCH)
- Mise à disposition des organisateurs, par les CC, de matériel ou service permettant de faciliter le tri.
- Animation sur-mesure proposée par le SCH aux organisateurs d'événements de taille importante ou qui en font la demande. En 2017, de nombreux événements en ont bénéficié : fêtes de village, festivals, événements sportifs... Il existe une réelle demande d'accompagnement de la part des organisateurs. De plus, cet accompagnement permet le plus souvent une amélioration de la qualité du tri pendant l'événement et un engagement des organisateurs dans une démarche d'amélioration année après année.

Le SCH et les CC ont candidaté, en 2017, au programme Leader afin de se doter de carrefours du tri utilisables à l'occasion d'éco-manifestations. En parallèle, certaines communes ont l'ambition de s'équiper elles-mêmes pour leurs propres manifestations ou pour d'autres manifestations organisées sur la commune. Le SCH pourrait donc les accompagner dans le lancement d'une commande groupée de vaisselle réutilisable. Dans ce cas, la question d'un service de lavage de cette vaisselle est aussi posée.

Concernant cette thématique « éco-événements », la charte d'éco-exemplarité pourrait proposer aux collectivités de s'engager à accompagner les subventions aux événements d'une charte des bonnes pratiques en termes de prévention et de gestion des déchets.

	<p><b>Publics ciblés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrations et collectivités du territoire</li> <li>- Agents et élus du territoire</li> <li>- Organismes d'événements : collectivités, associations, etc.</li> </ul>		
	<p><b>Interventions envisagées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la charte d'éco-exemplarité auprès des communes et lancement d'un appel à projet « Communes ZDZG »</li> <li>- Formations autour des achats éco-responsables à destination des services concernés par les achats (marchés publics), démarche chantiers propres</li> <li>- Création d'une formation en partenariat avec le CNFPT « Gestion, Enjeux, Tri et Prévention des Déchets », destinée aux agents et élus du territoire</li> <li>- Constitution d'un dossier de candidature pour le financement de carrefours du tri (et acquisition effective des carrefours du tri) et la formation des acteurs de l'évènementiel, élus, agents, scolaires, publics, etc. par le dispositif LEADER du GAL Pays Cœur d'Hérault</li> <li>- Animation de formations et d'accompagnements sur-mesure pour les évènements concentrant un nombre important de participants</li> </ul>		
<b>MOYENS</b>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>CC, communes, ADEME, Région, organisateurs d'événements, Pays Cœur d'Hérault / Groupe d'Action Locale, Région</p>	<p><b>Moyens humains et financiers</b></p> <p>Animation pour le déploiement de la charte et la création de la formation</p> <p>Investissement lié à l'achat de carrefours du tri</p> <p>Moyens d'animation pour la formation des organisateurs</p> <p>Coûts administratifs liés au financement Leader</p>	<p><b>Pilotage</b></p> <p>SCH (service Animation Territoriale et Communication) et Communautés de communes</p>
<b>RESULTATS</b>	<p><b>Quantités de déchets évités</b></p> <p>Action qualitative, pas d'effets quantitatifs attendus</p>		
	<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de collectivités signataires de la charte</li> <li>- Nombre de formations autour des achats éco-responsables dispensées</li> <li>- Nombre d'événements accompagnés</li> </ul>		

## Action 10 : Sensibiliser le grand public lors des manifestations du territoire et visites des équipements du SCH

### ENJEUX

#### Enjeux et objectifs

La sensibilisation grand public est un axe d'intervention transversal. Elle promeut la prévention des déchets, le geste de tri, l'adoption de gestes durables au-delà de la problématique déchets (eau, énergies, etc.) et informe sur les évolutions importantes du SPGD : mise en place des portiques de hauteur, évolutions des modalités de collecte ou de financement par les Communautés de communes (CC)...

Cette sensibilisation doit donc prendre différentes formes. Au-delà de la communication (sites internet, réseaux sociaux, presse, guides du tri, etc.), deux leviers importants ont été ciblés par le SCH :

- Les manifestations organisées sur le territoire : Festi'Compost, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Semaine du Développement Durable, Foire expo, Semaine du Compost Citoyen, Fête de la Nature, inaugurations de points tri, opérations sur les aires de compostage partagé...
- Les visites des équipements : plateforme de compostage, ISDND, Centre de tri de Pézenas...

Ces actions répondent à une volonté affirmée de se rapprocher du citoyen, un citoyen-acteur de la stratégie Zéro Déchet Zéro Gaspillage du territoire. A également émergée l'idée de créer un véritable parcours découverte sur la plateforme de compostage d'Aspiran.

#### Public ciblé

- Grand public

### MOYENS

#### Interventions envisagées

- Organisation d'un Festi'Compost tous les 2 ans, avec les acteurs du territoire
- Animation de stands de sensibilisation à la gestion des déchets lors des manifestations
- Sécurisation et facilitation des visites de sites, qui sont le plus souvent des moments clefs en termes de sensibilisation du grand public : aménagement d'un belvédère sécurisé, d'une table d'orientation sur l'ISDND à Soumont, Revue du plan de circulation à Aspiran...

#### Partenaires

CC, ADEME, communes et référents communaux « Déchets et économie circulaire », associations travaillant avec le SCH notamment lors du Festi'Compost

#### Moyens humains et financiers

Coûts d'aménagements des sites et de création d'outils pédagogiques  
Moyens humains d'animation  
Coûts liés au Festi'Compost

#### Pilotage

SCH (service Animation Territoriale et Communication)

### RESULTATS

#### Quantités de déchets évités

Action qualitative, pas d'effets quantitatifs attendus

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de manifestations et opérations de sensibilisation mises en œuvre

## Action 11 : Sensibilisation des publics scolaires

### ENJEUX

#### Enjeux et objectifs

L'enjeu principal de cette action est de développer les opérations de sensibilisation des publics scolaires.

Au sein du SCH, une animatrice prévention a la charge d'animer des interventions pédagogiques en classe, ainsi que des visites de la plateforme de compostage et de l'ISDND à Soumont. Chaque année, entre 1100 et 1500 élèves du territoire sont ainsi sensibilisés dans le cadre de ces interventions.

Dans la poursuite des objectifs et actions du PLPD 2009-2015, le SCH organise également, tous les deux ans, un jeu concours entre les classes et écoles du territoire autour de la problématique des déchets (« Fabrique ta bestiole du composteur », concours de recettes anti-gaspi...).

#### Public ciblé

- Public scolaire

### MOYENS

#### Interventions envisagées

- Jeux concours organisés auprès des écoles (Gaspillage alimentaire, nouveau Stop Pub...)
- Animations pédagogiques en classe
- Visites de sites à destination des scolaires
- Revue des outils pédagogiques scolaires (mallettes, cahiers scolaires, etc.)

#### Partenaires

CC, communes et référents communaux « Déchets et économie circulaire », écoles du territoire (directeurs et enseignants), associations de parents d'élève, ADEME

#### Moyens humains et financiers

Moyens humains dédiés à l'animation des interventions en classe et visites

Coûts associés à la revue des outils pédagogiques (achat, conception, impression...)

#### Pilotage

SCH (service Animation Territoriale et Communication)

### RESULTATS

#### Quantités de déchets évités

Action qualitative, pas d'effets quantitatifs attendus

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'élèves ayant assisté à une intervention ou à une visite du SCH

**Tableau récapitulatif des actions**

N°	Action	Interventions		Planning prévisionnel	Objectifs de réduction (kg/hab./an)		Indicateurs de suivi et de réalisation (nombre)
		Nom	Nature		2020	2025	
<b>Axe 1 : Poursuivre et renforcer les engagements du territoire en matière d'économie des ressources</b>							
1	Réemploi	Semaine Fushia de sensibilisation au réemploi dans les déchèteries	Nouvelle	2019-2025	2	7	Tonnes détournées par la Ressourcerie Cœur d'Hérault et par le Recyclage Lodévois
		Développement des activités de la Ressourcerie Cœur d'Hérault	A développer	2019-2025			
		Confortement du partenariat avec le Recyclage Lodévois	A développer	2019-2025			
		Orientation des associations en recherche d'objets de récup' vers les Ressourceries	Nouvelle	2019-2025			
		Formation au réemploi des valoristes	Nouvelle	2019-2025			
		Ateliers et repair'cafés	A développer	2019-2025			
		Création d'une bricothèque / matériothèque / Ressourcerie BTP	Nouvelle	2019-2025			
2	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Campagne de communication sur les gestes antigaspi et DLC	A reprendre	2019-2021	0,5	1	Etablissements scolaires accompagnés  Restaurateurs ayant mis en place les « gourmets bags »
		Action « Gourmet bag » et « Restaurateurs ZDZG »	Nouvelle	2019-2025			
		Diagnostic sur le potentiel d'évitement en restauration collective	Nouvelle	2019-2021			
		Opération « Lutte contre le gaspillage alimentaire » en restauration scolaire	Nouvelle	2019-2025			
3	Compostage individuel et partagé	Augmentation du nbre de composteurs individuels sur les communes au taux d'équipement faible	A développer	2019-2025	1	1	Nouveaux composteurs individuels et nouvelles aires de compostage partagé installés
		Etude de la possibilité de cumuler un bac vert et un composteur individuel	A développer	2019-2021			
		Développement du nombre d'aires de compostage partagé	A développer	2019-2025			
		Modification des modalités de fonctionnement des aires de compostage partagé	Nouvelle	2019			

N°	Action	Interventions		Planning prévisionnel	Objectifs de réduction (kg/hab./an)		Indicateurs de suivi et de réalisation (nombre)
		Nom	Nature		2020	2025	
4	<b>Comportements d'achats et offre des commerces locaux</b>	Animation du réseau commerçants ZDZG	A reprendre	2019-2025	<b>Action qualitative</b>		Opérations de sensibilisation menées
		Accompagnement au développement de l'offre en vrac dans les commerces	Nouvelle	2019-2025			
		Opération de sensibilisation autour de l'utilisation de sacs de course réutilisables	A reprendre	2019-2021			
		Développement de la consigne du verre	Nouvelle	2021-2025			
5	<b>Opération Stop-Pub</b>	Opérations « boule de neige » avec les écoles	A reprendre	2019-2025	2	4	Stop-Pub distribués
6	<b>Couches lavables</b>	Opérations de sensibilisation des professionnels, assistantes maternelles et du grand public	A développer	2019-2021	<b>0,5</b>	<b>1</b>	Foyers ayant testé les couches lavables
		Prêts de kits pour les particuliers	Nouvelle	2019-2025			
		Test dans une crèche puis déploiement dans des structures d'accueil supplémentaires	Nouvelle	2019-2025			
		Développement d'un service de lavage de couches	Nouvelle	2021-2025			
<b>Axe 2 : Le SCH et les Communautés de communes engagées pour l'amélioration des performances de collecte</b>							
7	<b>Vers un service déchèterie rationnel et de qualité</b>	Bilan des effets de l'installation de portiques de hauteur dans les déchèteries classiques	Nouvelle	2019	50	50	Tonnes collectées à partir de la mise en place des portiques
<b>Axe 3 : Participer à la maîtrise de la pression fiscale par la responsabilisation du citoyen</b>							
8	<b>Tarifification incitative et redevance spéciale</b>	Visite d'un territoire en TI	Nouvelle	2019	<b>0</b>	<b>50</b>	Communautés de communes ayant mis en place la redevance spéciale et commencé la mise en place de la tarification incitative
		Marché d'AMO pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une TI	Nouvelle	2019-2021			
		Mise en œuvre de la TI dans au moins une des trois Communautés de communes	Nouvelle	2021-2025			
		Mise en place de la redevance spéciale (RS)	Nouvelle	2019-2021			

N°	Action	Interventions		Planning prévisionnel 2020	Objectifs de réduction (kg/hab./an)		Indicateurs de suivi et de réalisation (nombre)
		Nom	Nature		2025	2025	
<b>Axe 4 : Mobilisation citoyenne et éco-exemplarité</b>							
9	Eco-exemplarité	Promotion de la charte d'éco-exemplarité et appel à projet « Communes ZDZG »	A reprendre	2019-2021	Action qualitative		Collectivités signataires de la charte  Formations autour des achats éco-responsables dispensées  Evénements accompagnés
		Formations sur les achats éco-responsables pour les services concernés, démarche chantiers propres	Nouvelle	2019-2021			
		Création d'une formation en partenariat avec le CNFPT destinée aux agents et élus du territoire	Nouvelle	2019-2021			
		Dossier pour le financement de carrefours du tri et la formation des acteurs de l'évènementiel, élus, agents, scolaires, publics, etc. et acquisition effective des carrefours du tri	A développer	2019			
		Formations et accompagnements pour les événements au nombre important de participants	Récurrente	2019-2025			
10	Sensibiliser le grand public lors des manifestations du territoire et visites des équipements du SCH	Organisation d'un Festi'Compost tous les 2 ans	Récurrente	2019-2025	Action qualitative		Manifestations et opérations de sensibilisation mises en œuvre
		Animation de stands de sensibilisation à la gestion des déchets lors des manifestations	Récurrente	2019-2025			
		Sécurisation et facilitation des visites de sites	A développer	2019-2021			
11	Sensibilisation des publics scolaires	Jeux concours organisés auprès des écoles	Récurrente	2019-2025	Action qualitative		Elèves ayant assisté à une intervention ou à une visite du SCH
		Animations pédagogiques en classe	Récurrente	2019-2025			
		Visites de sites à destination des scolaires	Récurrente	2019-2025			
		Revue des outils pédagogiques scolaires	A développer	2019-2021			



# Partie 4

## Résultats attendus et gouvernance

## 1 | Résultats attendus

Pour rappel, le plan d'actions mis en œuvre dans le cadre du présent PLPDMA permet de répondre aux objectifs de la loi TECV et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie, à savoir :

- **Moins 10 % de DMA par habitant en 2020 par rapport à 2010 (53 kg/hab./an en moins)**
- **Moins 13 % de DMA par habitant en 2025 par rapport à 2010 (74 kg/hab./an en moins)**

Le détail des quantités de déchets évités grâce à ce plan d'actions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Axe	Action	kg/hab./an évités en 2020	kg/hab./an évités en 2025
1	1 – Réemploi	2	7
1	2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,5	1
1	3 – Compostage individuel et partagé	3	3
1	4 – Comportements d'achats et offre des commerces locaux	0	0
1	5 – Opération Stop-Pub	2	4
1	6 – Couches lavables	0,5	1
2	7 – Vers un service déchèterie rationnel et de qualité	50	50
3	8 – Tarification incitative et redevance spéciale	0	50
4	9 – Eco-exemplarité	0	0
4	10 – Sensibiliser le grand public lors des manifestations du territoire et visites des équipements du SCH	0	0
5	11 – Sensibilisation des publics scolaires	0	0
<b>SOMME</b>		<b>58</b>	<b>116</b>
<b>Objectifs de la loi TECV et du PRPGD Occitanie</b>		<b>53</b>	<b>74</b>

## 2 | Gouvernance

Pour assurer l'animation du PLPDMA, le SCH a constitué une équipe projet resserrée et multi-partenariale

**Le Président du Syndicat Centre Hérault exerce la fonction d'autorité territoriale** du PLPDMA. Son rôle est de :

- Préparer et exécuter les délibérations du Comité Syndical,
- Présenter le bilan de la démarche aux membres du Comité Syndical,
- Animer le débat et assurer la validation des nouvelles orientations.

**Renaud Piquemal , Directeur Général des Services du Syndicat Centre Hérault** a vocation à :

- Participer à l'élaboration des orientations stratégiques et à leur bon respect
- Superviser la réalisation des projets, garantir leur cohérence et leur articulation
- Résoudre les enjeux stratégiques associés à la mise en œuvre du projet du territoire (politiques, financiers, techniques...)
- Préparer les validations politiques, négocier leurs modalités
- Assurer le lien avec les Communautés de Communes

**Elise BESSON, Responsable du Service Animation Territoriale et Communication** a pour missions de :

- Définir les ressources nécessaires (techniques, financières et humaines) aux différentes actions
- Élaborer le plan d'action correctif et préventif sur la base des orientations stratégiques
- Contrôler la rédaction du document annuel
- Participer à la présentation de l'avancement de la démarche en Comité Syndical

**Julie JAIL, Chargée de mission ZDZG** a pour missions de :

- Assurer le lien avec les partenaires financeurs (en premier lieu desquels l'ADEME)
- S'assurer de la mobilisation des acteurs
- Animer la commission ZDZG et le Comité Territorial
- Développer des partenariats
- Participer à la réalisation du plan d'actions
- Assurer le suivi du programme (rédaction du rapport annuel, indicateurs, ...)

**Pierre MARIS, Assistant « tri et prévention »** a pour missions de :

- Développer des partenariats
- Participer à la réalisation du plan d'actions

**Magali ARINO, « animatrice tri et prévention »** : soutient la réalisation des actions

L'équipe projet travaille en transversalité avec les autres services du Syndicat Centre Hérault : direction générale, gestion de projets, service collecte, services techniques, service traitement.

**Organes consultatifs et de pilotage du projet de territoire ZDZG :**

<i>Organe</i>	<i>Finalité</i>	<i>Composition</i>	<i>Echéances</i>
<b>Comité Syndical du SCH et Conseils Communautaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider le PLPDMA et le plan d'actions relevant du SCH et des Communautés de communes</li> <li>• Assurer le suivi et le pilotage du plan d'actions</li> <li>• Voter le budget associé aux actions retenues</li> </ul>	Elus du Comité Syndical représentant à part égale les 3 Communautés de communes	A chaque Comité Syndical, un point sur la mise en œuvre de la stratégie ZDZG sera fait (mensuel)
<b>Comité territorial Territoire ZDZG ou CCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et consulter les partenaires de la démarche ZDZG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elus du comité Syndical</li> <li>• Référents communaux 'Déchets Economie circulaire'</li> <li>• Techniciens des communautés de communes</li> <li>• Responsables de services SCH</li> <li>• Socioprofessionnels</li> <li>• Eco-organismes</li> <li>• Institutionnels (ADEME, Région, consulaires...)</li> </ul>	Une fois par an